



**CARTOGRAPHIE DES STRATEGIES DE REDUCTION
DE LA PAUVRETE (DSRP), DES STRATEGIES
SECTORIELLES ET DES POLITIQUES RELATIVES
AU DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE**

Rapport sur le Cameroun

Avril 2010

Table des Matières

	<u>RESUME EXECUTIF</u>	3
	<u>ABREVIATIONS</u>	4
I	<u>INTRODUCTION</u>	6
II	<u>LES STRATEGIES, POLITIQUES, PROGRAMMES ET CADRE DE DEPENSES</u>	8
2.1.	<u>RAPPEL DES DIFFERENTES STRATEGIES NATIONALES, DES POLITIQUES, PROGRAMMES ET CADRES DE DEPENSE.</u>	8
2.2.	<u>PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES, POLITIQUES, PROGRAMMES ET CADRES DE DEPENSES</u>	13
2.3.	<u>ANALYSE DES STRATEGIES, DES POLITIQUES, PROGRAMMES ET CADRES DE DEPENSE</u>	16
2.4.	<u>ANALYSE DU PROCESSUS DE FINANCEMENT DES STRATEGIES, DES POLITIQUES / DES PROGRAMMES ET DES CADRES DE DEPENSES.</u>	21
2.5.	<u>ANALYSE DU ROLE ET DES RESPONSABILITES DES ACTEURS CLES</u>	22
III	<u>LA PRISE EN COMPTE DES SOUS SECTEURS DE LA SNDR DANS LES DIFFERENTES STRATEGIES, POLITIQUES, PROGRAMMES ET CADRES DE DEPENSES</u>	25
3.1.	<u>RAPPEL DES SOUS SECTEURS DE LA SNDR</u>	25
3.2.	<u>PRISE EN COMPTE DES SOUS SECTEURS DE LA SNDR DANS LES DIFFERENTES STRATEGIES, POLITIQUES ET PROGRAMMES</u>	28
3.3.	<u>PRISE EN COMPTE DES SOUS SECTEURS DE LA SNDR DANS LES CADRES DE DEPENSES</u>	31
IV.	<u>LA DETERMINATION DES BESOINS NON SATISFAITS</u>	34
4.1.	<u>BESOINS D'INVESTISSEMENT EN INFRASTRUCTURES ET RESSOURCES HUMAINES</u>	34
4.2.	<u>BESOINS DANS LE DOMAINE STRUCTURANT</u>	35
4.2.1.	<u><i>En matière de politiques</i></u>	
4.2.2.	<u><i>En matière institutionnelle</i></u>	
4.2.3.	<u><i>Aspects législatifs et réglementaires</i></u>	
4.3.	<u>COÛTS DES BESOINS NON SATISFAITS</u>	36
4.3.1.	<u><i>Dans le domaine opérationnel</i></u>	
4.3.2.	<u><i>Dans le domaine structurant</i></u>	
V.	<u>LES OPPORTUNITES DE PRISE EN COMPTE DES BESOINS NON SATISFAITS</u>	39
VI.	<u>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	40
	<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	42
	<u>ANNEXES</u>	43

RESUME EXECUTIF

L'étude sur la cartographie des stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP), des stratégies sectorielles et des politiques relatives au développement de la riziculture s'atèle dans le contexte du Cameroun, membres du premier groupe de pays éligibles à l'initiative CARD, à vérifier le niveau d'alignement de la SNDR avec les documents de programmation que sont notamment le document de stratégie de croissance pour l'emploi (DSCE), le document de stratégie de développement du secteur rural (SDSR) et le programme de développement détaillé de l'agriculture africaine dans le cadre du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (PDDAA/NEPAD). De façon générale, la SNDR élaborée à partir du 4^{ème} trimestre 2008, s'est proposée de relancer la production du riz qui apparaissait jusque là comme le maillon faible de la production alimentaire camerounaise. Pour sa formulation, la SNDR s'est appuyée sur un diagnostic du secteur agricole établi au moment de l'élaboration du DSRP1 en 2003 et de la révision/actualisation de la SDSR en 2006.

Les contraintes au développement de la filière riz, étaient bien connues, parce que globalement les mêmes pour toutes les spéculations agricoles produites au Cameroun. Les ambitions de l'Etat par rapport à la spéculation riz étaient particulièrement restées modestes en raison d'une part de l'allocation insuffisante de ressources au secteur agricole¹, et d'autre part de la possibilité de satisfaire la demande nationale de riz à partir des importations qui sont longtemps restées bon marché.

La crise alimentaire des années 2007 / 2008 a amené à revoir ce paradigme². Dans le cadre de la SNDR, du DSCE et bientôt de la SDSR en voie de réactualisation, il est désormais question de tirer avantage des potentialités rizicoles nationales avérées pour s'affranchir à terme de la menace que représente la volatilité des cours internationaux du riz.

La prise de conscience nationale semble se traduire par la convergence des différents cadres de planification et de programmation vers l'objectif de développement de la filière riz et du secteur agricole dans son ensemble.

Au regard de la modicité des ressources publiques internes, ces dernières demandent toutefois à être renforcées par le concours des partenaires traditionnels au développement du secteur opportunément regroupés dans le cadre de l'initiative CARD.

La mise en œuvre coordonnée d'un certains nombre de réformes publiques envisagées et/ ou engagées au Cameroun depuis l'époque du DSRP et de la SDSR de premières générations demande toutefois à être accélérée et / ou consolidée pour rendre possible l'atteinte durable des objectifs de production recherchés par la SNDR. C'est le cas de la rénovation du dispositif d'accompagnement et d'appui des producteurs suivant une approche chaîne de valeur. C'est aussi celui de l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique. C'est enfin celui de la mise à contribution d'opportunités jusque là négligées telles que le regain d'intérêt des institutions de Bretton Woods pour le secteur rural depuis la crise alimentaire et le partenariat international mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du PDDAA/ NEPAD.

¹ Le financement au secteur encore loin de correspondre aux ambitions de Maputo est longtemps resté autour de 5% (Le gap entre le budget alloué au secteur en 2008 et les besoins estimés dans le CDMT 2006 était par exemple estimé à 125 Milliards de FCFA).

² Le DSCE reconnaît que les faibles performances du secteur agricole dans la période passée tiennent dans une large mesure au « saupoudrage généralisé de l'investissement public »

Abréviations

ACEFA	Programme d'Appui à la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales
AFD	Agence Française de Développement
AGRA	Alliance pour la Révolution Verte en Afrique
APD	Aide Publique au Développement
ASPPA	Appui aux Stratégies Paysannes et à la Professionnalisation Agricole
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banques des Etats de l'Afrique Centrale
BIP	Budget d'Investissement Public
BID	Banque Islamique de Développement
BP	Budget programme
CARD	Coalition pour le Développement de la Riziculture Africaine
CCIMA	Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
CCSPPTE	Comité Consultatif et de Suivi de la gestion des ressources PPTTE
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CE	Communauté Européenne
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
C2D	Contrat de Désendettement Développement
CMB	Comité Multi Bailleurs
COOP/GIC	Coopératives/Groupes d'initiatives communes
CR NEPAD/AC	Comité régional de mise en œuvre et de suivi du NEPAD en Afrique Centrale
CRPA	Centre Régional d'Appui à la Professionnalisation Agropastorale
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSRP2)
DSDSR	Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EMF	Etablissement de Micro Finance
EPIN	Evaluation de la Politique et des Institutions Nationales
FAAP	Framework for African Agricultural Productivity
FAO	Food and Agriculture Organisation
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FED	Fonds Européen de Développement
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GAR	Gestion Axée sur les résultats
GIC	Groupe d'Initiatives Communes
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
INS	Institut National des Statistiques
IRAD	Institut de Recherche Agronomique et du Développement
MAFE	Mécanisme Africain de Financement des Engrais

MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industrielles Animales
NEPAD	New Partnership for African Development
NERICA	New Rice for Africa
NRFE	Nouveau Régime Financier de l'Etat
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OMD	Objectif du Millénaire Pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
OSC	Organisation de la Société Civile
PACA	Projet d'Amélioration de la Compétitivité Agricole
PADFA	Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles
PADMIR	Projet d'Appui au Développement de la Micro Finance Rurale
PARFAR	Projet d'Amélioration du Revenu Familial Rural
PARI	Projet d'Appui au Renforcement institutionnel
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PDFP	Plateforme de Dialogue et de Concertation sur les Finances Publiques
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PLANOPAC	Plateforme Nationale des Organisations. Professionnelles Agro-sylvo-pastorales du Cameroun
PMFP	Projet de Modernisation des Finances Publiques
PNIMT	Programme National d'Investissement à Moyen Terme
PPBS	Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRRVL	Projet de Relance de la Riziculture dans la Vallée du Logone
PRSSE	Programme de Réforme du Sous Secteur Engrais
PSAE	Programme Sectoriel Agriculture Elevage
PSM	Programme Statistique Minimum
PTF	Partenaire Technique et Financier
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SEVRY	Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua
SNDR	Stratégie nationale de Développement de la Riziculture
TICAD	Tokyo International Conference on African development / Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement Africain
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union européenne
UNVDA	Upper Nun Valley Development Authority
USAID	Agence des Etats Unis pour le Développement International

I. INTRODUCTION

Au Cameroun comme dans beaucoup de pays d'Afrique au sud du Sahara, l'envolée des prix alimentaires au cours des années 2007/ 2008 a suscité de vives inquiétudes par rapport à la situation alimentaire et nutritionnelle des populations.

Si les prix réels actuels restent en deçà des sommets atteints au milieu des années 70, ils ont néanmoins atteint leur plus haut niveau depuis cette période. En mars 2008, le prix du riz, qui est avec le blé la principale denrée alimentaire importée au Cameroun a atteint des niveaux sans précédents qui ont entraîné d'importants troubles sociaux qualifiés par certains d' « émeutes de la vie chère ».

Le Cameroun, importateur net de céréales et notamment de riz a résolu de satisfaire à terme sa demande intérieure. Ce choix s'est opéré dès la communication spéciale du Chef de l'Etat en Conseil des ministres le 7 mars 2008. A cette occasion a été prescrite l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'urgence destiné à accroître à court et moyen terme la production vivrière³.

La volonté de développer la production intérieure de riz a rencontré la disponibilité des partenaires de la TICAD regroupés au sein de l'initiative CARD et désireux d'aider les pays africains à doubler leur production de riz sur 10 ans. Un document de stratégie de développement de la riziculture (SNDR) a été élaboré dont la volonté de mise en œuvre est manifeste et palpable à travers l'accroissement des ressources publiques à diverses initiatives sensées concourir au développement de la filière riz⁴.

En 2009, le gouvernement s'est également résolu à réviser sa stratégie de réduction de la pauvreté, cadre de son action et de celle de ses partenaires techniques et financiers au développement. Un réajustement des déclinaisons de ce document de stratégie de croissance pour l'emploi (DSCE) que sont les documents de stratégies sectorielles et ministérielles est également programmé dès l'exercice 2010 en cours.

Contrairement aux DSRP de 1ère génération souvent considérés comme ayant été rédigés dans l'urgence et sous une forte contrainte extérieure, pour pouvoir bénéficier des réductions de dette, les DSRP de seconde génération sont supposés moins contraints par l'extérieur depuis l'atteinte du point d'achèvement. Ils sont de ce fait supposés indiquer les priorités nationales émanant des aspirations des populations et du projet de société des gouvernants. Il est donc important pour les partenaires de la CARD de s'assurer que les choix affichés dans la SNDR élaborée avant le DSCE sont cohérents avec les orientations de ce dernier et ceux des autres documents nationaux de référence notamment le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) qui découle de ce DSCE. C'est le but de cette étude qui doit vérifier qu'une telle cohérence existe en mettant en lumière le cas échéant, la référence commune des différents documents à des objectifs préétablis et une convergence des différentes mesures qu'ils prônent vers l'atteinte de ces objectifs.

L'autre but de l'étude est de s'assurer d'une bonne coordination entre les différents intervenants de la filière riz ; question de garantir autant que possible l'unicité de décision dans la mise en œuvre de

³ Dans un discours à la jeunesse le 10 février 2010, le Chef de l'Etat a par ailleurs explicité sa pensée en déclarant : « ...Nous importons de grandes quantités de riz, de maïs et d'autres céréales que nous pourrions produire... Cette situation est paradoxale. Il nous faut absolument revoir cette question dans son ensemble, développer la culture du riz et du maïs, relancer celle du plantain et favoriser celle des autres cultures vivrières. »

⁴ Dans le budget d'investissement public 2010 du ministère en charge de l'agriculture, le riz occupe la première place avec 39% (environ 4 millions de dollars US) de l'enveloppe allouée au développement des filières vivrières.

la SNDR. La complexité du paysage institutionnel est souvent telle qu'il apparaît souvent dans la mise en œuvre des projets de développement, des dichotomies autant entre acteurs nationaux qu'entre ces derniers et les bailleurs internationaux. Le consensus sur la mise en œuvre de la SNDR à travers une coordination de cette mise en œuvre serait le gage qu'il n'y aura pas de rupture dans son financement et que cette mise en œuvre s'inscrit dans la durée aussi bien pour l'Etat, malgré ses capacités budgétaires limitées que pour les partenaires internationaux⁵.

La méthodologie du présent travail a essentiellement consisté en une revue des différents documents de politiques, stratégies et programmes nationaux en rapport avec le développement agricole en général et rizicole en particulier. La revue documentaire a été complétée par des interviews ouvertes avec différents responsables concernés par les questions traitées notamment dans les ministères en charge de l'agriculture et de l'économie.

⁵ La dispersion des interventions, le saupoudrage des investissements publics sont souvent amplifiés dans le secteur agricole et rural par la multiplicité des acteurs et des centres de décision.

II. LES STRATEGIES, POLITIQUES, PROGRAMMES, CADRE DE DEPENSES

2.1. RAPPEL DES DIFFERENTES STRATEGIES NATIONALES, DES POLITIQUES, PROGRAMMES ET CADRES DE DEPENSE.

2.1.1. La stratégie nationale de croissance pour l'emploi

La mise en oeuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), adopté en avril 2003, a permis au Gouvernement camerounais de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique et de soutenir des taux de croissance positifs et d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2006. Toutefois, le profil général de croissance était resté en retrait du niveau espéré pour résorber substantiellement la pauvreté. En conséquence, le Gouvernement a entrepris de réviser la stratégie de croissance économique et de réduction de la pauvreté avec la volonté de centrer la stratégie sur la création des richesses et la création d'emplois pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance.

L'élaboration du DSCE a nécessité la réalisation de nombreux travaux d'envergure notamment : la formulation d'une vision de développement économique à l'horizon 2035 ; **la revue des stratégies sectorielles** ; des consultations participatives des populations ; la revue des enquêtes et études statistiques pour la période 2001 à 2008 ; la réalisation avec l'appui des partenaires de la troisième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM III) ; le reporting et le costing des OMD et le cadrage macroéconomique et budgétaire qui a permis de préparer un cadre budgétaire à moyen terme en cohérence avec les estimations de croissance à l'horizon de la stratégie.

Le document de stratégie de croissance pour l'emploi (DSCE) se veut ainsi l'émanation d'une vision participative de développement à long terme et, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (mars 2005), le cadre de référence de la politique et de l'action gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement.

Le DSCE est conçu pour une dizaine d'années⁶, mais en tant que document de planification stratégique, il pourrait être révisé, en tant que de besoin, pour s'ajuster à l'évolution socio-économique nationale et à la conjoncture internationale, à travers un processus itératif et participatif. Il se décline en sept chapitres interdépendants portant sur : i) la revue des politiques de développement, ii) la vision de développement à long terme et les objectifs ; iii) la stratégie de croissance ; iv) la stratégie de l'emploi ; v) la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat ; vi) le cadrage macroéconomique et budgétaire, et vii) le cadre institutionnel et les mécanismes de mise en oeuvre et de suivi.

Dans le chapitre portant sur la revue des politiques de développement, il est relevé que le principal défi à relever dans le secteur rural concerne le passage à une production rurale semi intensive et industrielle devant permettre : (i) d'assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire au niveau de la consommation interne, (ii) d'approvisionner l'industrie de transformation et de créer un marché et une consommation internes pour les filières extraverties et enfin, (iii) de développer les exportations et améliorer ainsi la balance commerciale.

Dans le chapitre traitant de la Stratégie de croissance, il est dit que le Gouvernement entend lancer un vaste programme d'accroissement de la production agricole en vue de satisfaire non

⁶ Sa période de mise en oeuvre (2010-2020) coïncide à peu près avec celle de la SNDR (2018- 2018)

seulement les besoins alimentaires des populations, mais également des agro-industries. Dans ce cadre, il est envisagé la modernisation de l'appareil de production agricole par des actions visant à : (i) rendre accessibles et disponibles les facteurs de production notamment la terre, l'eau et les intrants agricoles ; (ii) promouvoir l'accès aux innovations technologiques à travers notamment le renforcement de la liaison recherche/vulgarisation ; et (iii) développer la compétitivité des filières de production. Ces actions se trouvent être précisément celles envisagées dans la SNDR pour assurer le développement de la filière riz.

Par ailleurs, il est notamment affirmé dans le DSCE que le Gouvernement entend mettre en oeuvre un vaste programme d'accroissement de la production agricole en vue de satisfaire non seulement les besoins alimentaires des populations, mais également ceux des agro-industries. L'un des objectifs est de porter la production céréalière (riz, maïs, mil et sorgho) estimée à 1,341 millions de tonnes en 2001 et 1,686 millions de tonnes en 2005 à 3,294 millions de tonnes en 2015. De manière explicite, le Gouvernement entend « redynamiser la filière riz afin de réduire la dépendance vis-à-vis des importations, renforcer la sécurité alimentaire et lutter contre la vie chère. » (DSCE p 65 § 199).

Le Gouvernement compte aussi mettre l'accent sur le développement d'hyper extensions agricoles dans les différentes régions du pays selon leurs spécificités agro écologiques afin de réaliser des rendements d'échelle et d'accroître substantiellement la production. Cette action sera accompagnée par une forte activité de désenclavement des zones de production pour permettre le plein épanouissement des plantations et productions paysannes.

Dans la Stratégie de l'emploi envisagée dans le DSCE, les autorités se proposent de promouvoir l'auto emploi pour accompagner le développement des secteurs porteurs de croissance notamment dans le secteur rural, celui de l'artisanat et celui des services.

Dans le secteur rural, en cohérence avec la politique de développement de grandes exploitations agricoles, des mesures incitatives sont ainsi envisagées pour faciliter l'installation des diplômés des écoles d'agriculture à travers : (i) la formation au montage de projets agricoles d'envergure ; (ii) la facilitation de l'accès aux crédits ; et (iii) la facilitation de l'accès aux intrants agricoles modernes.

En matière de gouvernance et gestion stratégique de l'Etat, les autorités visent l'amélioration de l'accès du citoyen à l'information. Dans ce volet, les autorités comptent axer principalement leurs actions sur (i) le renforcement du suivi participatif de la gestion des affaires publiques, (ii) la diffusion systématique des informations sur les actes publics, notamment les projets de développement, les rapports de suivi - évaluation et d'audit (iii) l'intensification des radios communautaires rurales. Cette vision est cohérente avec le dispositif de suivi évaluation proposé pour la SNDR et formalisé par la création d'un Comité de pilotage multi-acteurs chargé du suivi de sa mise en oeuvre.

L'accent sera mis sur le renforcement des capacités en matière de planification stratégique (stratégies sectorielles et CDMT, plans de développement locaux, gestion du cycle de projet), de régulation de l'économie et de gestion des finances publiques (PMFP).

Dans le cadre macro économique et budgétaire simulé, le taux de croissance annuel du PIB non pétrolier atteindrait une moyenne annuelle de 5,7% entre 2010 et 2020 contre 4% au cours des dix dernières années. Le secteur primaire connaîtrait une croissance de 5% en moyenne annuelle sur la période 2010-2020 avec un pic de 5,5% en 2015. **L'agriculture vivrière constitue le principal moteur de cette croissance et représente à lui seul 70% du PIB du secteur.**

Le cadre institutionnel de la mise en œuvre du DSCE est placé sous l'autorité directe du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sous la forme d'un Comité Interministériel de Suivi du DSCE. Le Comité interministériel est assisté dans la réalisation de ses missions par un Comité Technique de suivi évaluation qui dispose d'un secrétariat technique. Au niveau déconcentré, les Commissions régionales de suivi participatif du DSCE en assurent le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre.

Le système d'information et de suivi et évaluation du DSCE s'inspire quant à lui des principes de la gestion Axée sur les Résultats (GAR).

2.1.2. La stratégie de développement du secteur rural

Quatre départements ministériels ont en charge la gestion du secteur rural camerounais. Il s'agit : (i) du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) ; (ii) du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) ; (iii) du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et (iv) du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP). Ces administrations se sont mises ensemble pour élaborer en 2002, une stratégie de développement du secteur rural consignée dans le document de stratégie de développement du secteur rural (DSDSR) qui a été révisé en 2006.

Le DSDSR révisé reprend les orientations prioritaires énoncées dans le cadre des grandes ambitions du septennat présidentiel en cours. Comme la CARD, la SDSR accorde une grande importance à la coopération Sud-Sud. Dans un passé récent, et dans le cadre d'un Accord Tripartite Egypte/Cameroun/FAO, des experts agricoles égyptiens ont été reçus au Cameroun pour apporter leur appui technique à l'agriculture camerounaise. L'accord de coopération a prévu une assistance technique de l'Égypte au Cameroun pour deux à trois ans qui vient d'arriver à son terme.

Les grands principes de mise en œuvre de la SDSR sont de :

- 1) S'appuyer sur les projets des acteurs.
- 2) Mettre en œuvre une démarche contractuelle basée sur la recherche de résultats.
- 3) Associer les acteurs à la mise en œuvre des projets et des programmes et les responsabiliser dans la réalisation des activités.
- 4) Organiser la cohérence des interventions.
- 5) Reconstruire la cohérence de la stratégie au niveau régional.
- 6) Renforcer la fonction de maître d'ouvrage.
- 7) Mettre en place des structures de concertation et de coordination appropriées

Ces principes s'avèrent en tous points cohérents avec la SNDR.

2.1.3. La stratégie de développement du sous secteur agriculture et développement rural

Depuis l'année 2000, les circulaires présidentielles relatives à la préparation du budget de l'Etat font obligation à tous les départements ministériels de présenter à l'appui de leur projet de budget d'investissement public (BIP), un document de politique et de stratégie sectorielle. Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DRDSR) décliné et contextualisé pour le volet

agriculture et développement rural dont le ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER) en 2006 décline les sept objectifs stratégiques du document sectoriel en grands programmes structurants et projets, assortis d'un cadre de dépenses à moyen terme. La stratégie d'intervention, les éléments de coût et les modalités de mise en œuvre ont également été développés.

L'étude de définition du programme sectoriel agriculture élevage (PSAE) qui vise sa pleine opérationnalisation est en cours de finalisation. L'objet du PSAE est de retrouver une lisibilité de la dépense publique, en réinsérant les diverses opérations dans un cadre sectoriel unifié qui permet de renforcer la synergie des différentes interventions. Il est en ligne avec le DSCE et les budgets programmes institués par le nouveau régime financier de l'Etat (NRFE) adopté en 2008 en s'attachant à jeter les bases d'une gestion axée sur les résultats.

Le pari du PSAE, cohérent en cela avec la vision de la CARD est que c'est en accroissant l'efficacité de la dépense publique qu'on accroîtra à terme le financement du secteur.

2.1.4. Le plan d'urgence d'accroissement de la production agricole

Suite aux troubles sociaux qui ont accompagné le surenchérissement des denrées alimentaires de base en début d'année 2008, il a été décidé :

- la relance de l'exécution des programmes spéciaux agricoles notamment dans les filières de la banane plantain, du riz et des racines et des tubercules ;
- l'accroissement de l'offre des produits de première nécessité.

Le plan d'urgence d'accroissement de la production proposé au gouvernement par le ministère en charge de l'agriculture s'est voulu un réajustement de la SDSR, volet « agriculture et développement rural » au contexte de crise alimentaire.

De manière spécifique et urgente, le MINADER entendait :

1. Faciliter l'accès aux intrants agricoles par le soutien à 100% de la production du matériel végétal sain et de bonne qualité sur les cultures stratégiques dont le riz et le soutien de 25 à 50% des prix des engrais et des pesticides pour ces cultures et selon des superficies bien ciblées;
2. Faciliter l'accès à la mécanisation par le soutien des prix des prestations diverses, ainsi que le soutien des prix d'acquisition du petit matériel agricole ;
3. Faciliter l'accès au crédit par la bonification des taux d'intérêt qui devraient se situer autour de 5% pour les petites et moyennes entreprises rurales et de 8% pour les agro-industries et les grandes exploitations agricoles ;
4. Faciliter l'accès aux marchés à travers l'appui au développement des infrastructures de désenclavement des zones de production et des infrastructures de séchage, de stockage, de transformation et de conditionnement des produits agricoles et alimentaires, et par le renforcement d'un système d'informations sur les marchés ;
5. Faciliter l'accès aux services agricoles d'intérêt général, notamment la formation à travers un dispositif de formation approprié, la technologie via un dispositif de vulgarisation et

d'appui conseil performant, l'information par la réhabilitation du système des statistiques agricoles.

Les moyens extrabudgétaires alloués pour la mise en œuvre du plan d'urgence sont toutefois sans rapport avec les besoins exprimés. Le fonds alloué a été de 2 milliards de FCFA en 2008 (environ 4, 5 millions de dollars US) et 3 milliards de FCFA (environ 6, 5 millions de dollars) en 2009. S'agissant du riz, le montant affecté⁷ devrait permettre de produire 12 000 tonnes de riz paddy sur 2200 ha dans les bassins rizicoles traditionnels.

Les types et modalités des appuis proposés dans la SNDR en matière de soutien à la production s'inspirent de ceux en vigueur dans la mise en œuvre du plan d'urgence. Ce dernier dont la pérennité des financements n'est pas lisible devrait devenir caduc avec la révision de la SDSR volet « MINADER » pour la mettre en cohérence avec le DSCE.

2.1.5. Le programme national d'investissement à moyen terme du PDDAA / NEPAD

Le Cameroun a souscrit au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), engagement collectif des Etats africains en une vision du développement fondée principalement sur la notion de bonne gouvernance.

Convaincu de la pertinence du NEPAD, le Cameroun a mis sur pied un Comité de réflexion sur la contribution potentielle du NEPAD au développement du secteur rural. Une convention signée entre le Ministère de l'Agriculture et la FAO dès 2003 a permis la préparation d'un Programme National d'Investissement à Moyen Terme (PNIMT). Ce document était assorti de projets bancables qui concernent directement deux des trois axes d'intervention prioritaires du PDDAA (l'augmentation de la production et l'augmentation des approvisionnements alimentaires pour la réduction de la faim) portant respectivement sur le développement de la production de maïs ; le développement des palmeraies villageoises et le développement de la production de viande bovine.

L'absence de financement pour ces projets⁸ a quelque peu émoussé l'engouement pour le PDDAA.

Le pays aura tout de même assez régulièrement pris part aux activités initiées dans le cadre du PDDAA. Il a ainsi pris part à la concertation régionale pour l'élaboration du cadre régional de sécurité alimentaire pour l'Afrique dont l'objectif général est d'orienter et d'aider les acteurs africains à réaliser les objectifs du Pilier III du Programme Détaillé de Développement Agricole de l'Afrique (PDDAA).

Le PDDAA fixe un objectif ambitieux de croissance de 6% par an pour le secteur agricole. Cet objectif devrait logiquement être conditionné par celui d'une allocation de 10% des ressources budgétaires des pays africains à leur secteur agricole. Il est cohérent avec le DSCE du Cameroun qui envisage une croissance du sous secteur agriculture vivrière de 7,1% entre 2012 et 2015 et 7,7% entre 2015 et 2020. Le sous secteur de l'agriculture industrielle d'exportation croîtrait respectivement de 6,9 et 8,4% sur les mêmes période.

La cohérence entre le DSDSR et le PDDAA ne serait qu'un problème d'affichage qui serait en voie d'amélioration. La Communauté des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) organisme désignée comme point focal du NEPAD en Afrique centrale a mis en place une Coordination régionale de mise en œuvre et de suivi du NEPAD en Afrique centrale (CRNEPAD/AC) dont elle assure le secrétariat. Elle a résolu de donner, dorénavant plus de lisibilité au NEPAD dans la région et a organisé une réunion de sensibilisation des autorités camerounaises sur la question.

⁷ Environ 450 millions de francs de décaissement pour le compte de l'année 2009 en cours de ventilation.

⁸ Pour ce qui concerne les deux premiers projets qui portent sur des productions végétales dont le ministère de l'agriculture a la charge, ils seront finalement mis en œuvre sur financement issu de la remise de dette dans le cadre de l'initiative PPTE.

C'est dans cet ordre d'idée que le Point Focal du Ministère de l'agriculture et du développement rural assure avoir entrepris de sensibiliser les services du Premier Ministre sur la nécessaire mise en place d'un comité interministérielle pour la mise en œuvre du PDDAA/NEPAD au Cameroun.

2.1.6. Le Cadre de Dépense à Moyen Terme Central

L'instrument CDMT central a été développé à partir de 2004/2005 grâce au concours financier de la Banque mondiale. Cet instrument sert essentiellement à ventiler les ressources aux ministères pour aligner leurs budgets sur leurs orientations stratégiques. Le CDMT central est disponible en mars de chaque année pour que les ministères s'y ajustent dans la préparation de leurs budgets. Il se fonde sur le cadrage macroéconomique et sur le niveau de fiscalité appliqué sur le PIB pour prévoir les ressources mobilisables.

2.1.7. Le Cadre de Dépense à Moyen Terme ministériel

L'introduction du processus CDMT a permis :

- de passer des budgets de moyen à des budgets par objectif ;
- plus de visibilité et de cohérence dans l'activité des ministères ;
- l'amélioration des capacités de programmation.

Dans le document de CDMT central 2010-2014, le plan d'allocation des ressources budgétaires pour les cinq prochaines années en vue de la mise en œuvre de la stratégie de croissance et d'emplois indique que la proportion de ressources affectées au développement du secteur rural % passera de 6,6% en 2009 à 7,7% en 2015. Bien que ce montant reste en deçà de l'engagement de Maputo d'allouer 10% du budget au secteur rural à l'horizon 2008, force est tout de même de reconnaître qu'il s'agit d'un effort de tendre vers cet objectif de Maputo. L'étude sur les modalités de mise en place d'un mécanisme de financement efficace du PSAE réalisée en mai 2009 avait révélé sur la base des inscriptions budgétaires, que le Cameroun avait consacré en moyenne 2,5% seulement de son budget sur ressources internes aux deux principaux ministères en charge des questions rurales que sont le MINADER et le MINEPIA au cours des années 2007 à 2009. En raison sans doute de la survenue de la crise alimentaire mondiale, les dotations budgétaires qui avaient été stables sur les cinq années précédant l'année 2007 ont connu une progression forte en 2008 (+37% par rapport à 2007) et en 2009 (+44,5% par rapport à 2008) ; au point où le budget 2009 du ministère en charge de l'agriculture était avec 71,4 milliards de FCFA, le double de celui de 2004 (35 milliards).

2.2. PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES, POLITIQUES, PROGRAMMES ET CADRES DE DEPENSES

2.2.1. La stratégie nationale de croissance pour l'emploi

Les rapports de mise en œuvre du DSRP étaient préparés et présentés sur une base semestrielle. Les sources d'information pour ces rapports étant le dispositif statistique et les résultats du suivi participatif. Enfin, le suivi et l'évaluation du DSRP était conduits par un dispositif institutionnel tripartite (gouvernement, PTF, société civile). En général, la portée de ce suivi est restée assez modeste pour des raisons qui tiennent aux faiblesses du système statistique et à la discontinuité entre les objectifs et stratégies sectoriels et le budget annuel.

S'agissant du DSCE la situation devrait être différente. Pour ce qui est de l'information statistique, un Programme statistique minimum (PSM) élaboré en 2005 par Afristat (l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne) après avoir souffert d'un manque de financement retardant la réalisation d'enquêtes majeures est en exécution. La troisième Enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM-III) a été publiée et les résultats du recensement général de la population et de l'habitat lancé à la fin de 2005 viennent également de l'être.

2.2.2. La stratégie de développement du secteur rural

La SDSR n'a connu qu'une mise en œuvre partielle faute d'allocation des ressources nécessaires. La maîtrise balbutiante de l'outil CDMT dont la SDSR était assortie n'a pas non plus permis de mobiliser des financements aux niveaux espérés. L'atteinte de certains objectifs tels que le niveau de croissance projeté des cultures vivrières autour de 4% par an jusqu'en 2009 ne s'expliquerait que par les apports financiers des PTF extérieurs qui ont représenté ces dernières années environ 40 milliards de francs CFA annuellement.

2.2.3. La stratégie de développement du sous secteur agriculture et développement rural

Jusqu'en 2008, le budget alloué au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural n'a permis qu'une mise en œuvre partielle (40% environ) des actions qui auraient été nécessaires pour contenir la forte demande des produits alimentaires, observée depuis quelques années. Les efforts consentis n'ont pas permis d'éviter la poussée inflationniste des prix des denrées alimentaires de consommation de masse.

Dans le souci d'harmoniser leurs interventions en matière de développement, certains partenaires techniques et financiers (PTF) se sont regroupés au sein d'un Comité multi bailleurs (CMB) organisé en groupes sectoriels ou thématiques. Pour le secteur rural, un groupe CMB « Développement rural » a été mis en place comprenant la Communauté Européenne, la Banque Mondiale, le FIDA, la BAD, la FAO et la Coopération française, désignée comme chef de file. Ces PTF sont loin de regrouper l'ensemble des partenaires intervenant dans le secteur.

Le programme de travail du CMB et de ses groupes est axé sur la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide.

Le groupe CMB « Développement rural » a produit une matrice exhaustive des financements en cours (qui représentait en 2009 en gros 166 Milliards de FCFA et à l'étude 259 Milliards). Sur cette base a pu être estimée à quelques 42 Milliards de FCFA, la contribution moyenne par an des ressources externes mobilisées pour le secteur rural.

La SNDR a été présentée à ce groupe CMB-rural au moment de son élaboration. La plupart sont par ailleurs membres du Comité de pilotage mis en place pour suivre la mise en œuvre de la SNDR.

La mise en place d'un cadre de concertation formalisé entre les instances de mise en œuvre du PSAE et les PTF engagés dans le secteur est envisagée dans le cadre de la mise en œuvre de la SDSR pour faire progresser les réflexions et les pratiques, et accroître le partenariat et l'appropriation.

Le cadre de concertation proposé aurait les principaux objectifs suivants :

- Favoriser les échanges entre le MINADER et le MINEPIA et les PTF, notamment sur :

- la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes.
 - l'élaboration des matrices de déclencheurs et des indicateurs de suivi/évaluation.
 - la mobilisation des financements.
 - l'instruction de nouvelles interventions.
 - le renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre du PSAE et plus généralement des activités des deux ministères.
- Discuter des problématiques communes et en particulier des moyens de progresser vers l'harmonisation des procédures et l'aide budgétaire.
 - Développer des missions ou revues conjointes Ministères/PTF pour le suivi des différents programmes.
 - Avancer dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (harmonisation, alignement, limitation des systèmes de gestion parallèles ...).

Il est par ailleurs envisagé de proposer aux PTF Un code de conduite afin de donner un socle et un cadre aux échanges entre les partenaires et les deux ministères concernés par le PSAE.

2.2.4. Le plan d'urgence d'accroissement de la production agricole

Pour la filière riz, il convient de signaler qu'en plus de l'UNVDA, de la SEMRY et des périmètres de Lagdo, des études sont en cours pour le riz pluvial dans les localités de Tonga, Limbé, plaine de Baïgom et de Santchou et dans l'ensemble du territoire national afin de valoriser de nombreux bas-fonds dont regorge notre pays. Il sera également question de renforcer la coopération entre le Cameroun et la Chine dans le cadre du Projet IKO de Nanga Eboko pour la culture de riz.

Les appuis aux producteurs dans le cadre de cette initiative concernent les mêmes zones où interviennent déjà différentes autres initiatives supposées apporter les appuis de même nature (engrais et intrants) et **sans coordination avec ces dernières ; ce qui n'en favorise pas le suivi.**

Les modalités ne sont par ailleurs plus celles qui étaient envisagées à savoir le soutien à 100% de la production du matériel végétal sain et de bonne qualité et le soutien de 25 à 50% des prix des engrais et des pesticides. Tous les appuis sont cédés à titre gracieux sans contrepartie financière de la part du bénéficiaire ; **ce qui laisse interrogateur sur la durabilité d'un tel système.**

2.2.5. Le programme national d'investissement à moyen terme du PDDAA / NEPAD

Depuis la réactivation de son appropriation par l'Union Africaine, le Cameroun qui n'a pas encore officiellement lancé la mise en œuvre du PDDAA mais a tout de même désigné un Point Focal n'est pas encore en position de voir des projets initiés à son niveau être financés. Le Point Focal nous a assuré que le processus était engagé et se heurtait à la nécessaire création d'un comité interministériel en raison de la dispersion des attributions entre différentes administrations.

2.2.6. Le Cadre de Dépense à Moyen Terme Central

Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme Central devrait permettre pour une période donnée de mieux lier les fonds disponibles aux objectifs recherchés. Une limite dans la mise en œuvre du DSRP 1

tenait au caractère encore peu opérationnel des CDMT. Un premier CDMT central finalisé en 2005 a guidé la préparation du budget 2006, mais des progrès sont encore nécessaires pour lui assurer une place centrale dans le cycle de préparation du budget.

Aussi, dans le cadre de sa coopération avec l'Union Européenne, le Cameroun a choisi d'orienter prioritairement les ressources du 10^{ème} FED vers deux domaines de concentration dont la gouvernance en matière de finance publique.

Les bailleurs de fonds mettent l'accent sur l'amélioration de la gestion des finances publiques comme préalable à l'appui budgétaire. Ils ont initié, avec la Délégation comme chef de file, un processus d'harmonisation de leurs interventions qui a débuté par un diagnostic commun des principaux problèmes dans ce domaine. Le document de « Plateforme de dialogue en matière de finances publiques », partagé avec le gouvernement en décembre 2005, avait pour objectif de parvenir à un plan national de réformes dans ce domaine.

2.2.7. Le Cadre de Dépense à Moyen Terme ministériel

Malgré l'instauration de la pratique d'élaboration des CDMT, le budget de fonctionnement reste préparé par simple reconduction. Toutefois, son usage permet après détermination de l'enveloppe des ressources prévisibles de l'Etat à moyen terme, proposition de répartition de celle-ci entre les ministères et grandes institutions de l'Etat en tenant compte des éléments de cadrage indiqués dans le DSCE tels que : le relèvement progressif de 20 à 30% (à l'horizon 2020) de la part de l'investissement public dans les dépenses totales de l'Etat et l'encadrement de celui-ci pour qu'il donne lieu en grande partie à la construction d'infrastructures visibles ; (b) l'affectation de ressources massives aux grands projets d'investissements publics ; (c) la canalisation de l'aide publique au développement (y compris les dons) dans une large mesure (au moins 70%) vers les secteurs prioritaires de l'infrastructure routière pour le désenclavement des bassins de production, le soutien à la production agricole, et la construction des autres infrastructures de base et de service social.

2.3. ANALYSE DES STRATEGIES, DES POLITIQUES, PROGRAMMES ET CADRES DE DEPENSE

2.3.1. La stratégie nationale de croissance pour l'emploi

Les premières évaluations de la mise en œuvre du DSRP de 1^{ère} génération avaient fait état d'un certain nombre de faiblesses en matière de gouvernance et en matière de politiques économiques destinées à favoriser l'émergence du secteur privé. Les principales observations évoquées portaient sur : (i) un manque de visibilité sur les opportunités d'investissement ; (ii) une absence de stratégie de promotions sectorielles ; (iii) un système d'incitation trop général ; (iv) une faiblesse de dialogue entre le secteur public et le secteur privé. En outre, l'absence de stratégies sectorielles finalisées était un handicap sérieux qui avait pour corollaire (a) l'absence d'inscription des priorités dans les programmes ministériels et particulièrement dans la programmation budgétaire ; (b) l'insuffisante coordination entre les programmes sectoriels ayant des volets communs.

L'élaboration du DSCE (DSRP2) tenant compte de ces observations ainsi que la révision envisagé de la SDSR et l'élaboration de la SNDR devraient permettre d'éviter ces écueils du passé.

L'enquête de l'OCDE en 2008 sur le suivi de la mise en œuvre de la déclaration de Paris relevait que pour que le Cameroun puisse être considéré comme véritablement doté d'une stratégie de développement opérationnelle, les obstacles devant être surmontés comprenaient : (i) l'articulation du DSRP autour du budget ; (ii) l'accélération de l'élaboration des stratégies sectorielles thématiques et la

finalisation des CDMT ; (iii) l'amélioration de la production des données statistiques et des indicateurs nécessaires au suivi des objectifs ; (iv) la mise en place d'un programme de renforcement des capacités et l'institutionnalisation du contrôle et du suivi-évaluation de l'aide au développement. La plupart de ces chantiers se trouvent à ce jour engagés.

2.3.2. La stratégie de développement du secteur rural

En dépit des mesures économiques entreprises, concrétisées par la mise en œuvre du DSRP et particulièrement de la SDSR, les efforts se sont avérés insuffisants pour atteindre les objectifs poursuivis. La SDSR n'a connu qu'une mise en œuvre partielle faute d'allocation des ressources nécessaires du fait des contraintes d'ajustement structurel.

On observe depuis les années 2003-2004, une stagnation du volume global des produits agricoles destinés à l'exportation et un tassement de leur part dans la valeur des exportations ; l'absence de statistiques fiables sur les produits vivriers limite certes les capacités d'analyse, mais la hausse de l'indice des prix à la consommation des ménages et la forte reprise des importations de certains produits alimentaires depuis 2003 (principalement riz et farine de froment) confirment une insuffisante satisfaction de la demande interne par l'offre locale.

2.3.3. La stratégie de développement du sous secteur agriculture et développement rural

Jusqu'en 2008, le budget alloué au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural n'a permis qu'une mise en œuvre partielle (40% environ) des actions qui auraient été nécessaires pour contenir la forte demande des produits alimentaires, observée depuis quelques années. Les efforts consentis n'ont pas permis d'éviter la poussée inflationniste des prix des denrées alimentaires de consommation de masse.

Le système de suivi et d'évaluation est handicapé par la discontinuité entre les objectifs sectoriels et le budget annuel. Bien que le secteur dispose d'une stratégie et les ministères qui le constituent de stratégies ministérielles et de CDMT, le lien entre ces instruments avec le CDMT central et le budget annuel reste à améliorer.

2.3.4. Le plan d'urgence d'accroissement de la production agricole

Le mode de gestion de la modique somme allouée ne présage d'un impact durable sur le développement de la filière riz. Il consiste à des dons d'intrants à quelques groupements de producteurs choisis dans les différentes zones de production. Une meilleure concertation aurait permis d'identifier les contraintes les plus urgentes et surtout celles susceptibles d'avoir un impact plus durable sur le développement de la filière.

2.3.5. Le programme national d'investissement à moyen terme du PDDAA / NEPAD

Sans que cela soit explicitement dit le PDDAA et le DSCE sont cohérents dans leurs objectifs et dans leurs approches. Le premier cherche à consacrer des investissements à quatre 'piliers' qui se renforcent mutuellement: (i) expansion de la superficie faisant l'objet d'une gestion foncière durable ainsi que des systèmes efficaces de maîtrise du plan d'eau ; (ii) amélioration des infrastructures rurales et des capacités liées au commerce en vue d'améliorer l'accès aux marchés ; (iii) amélioration de la productivité vivrière et réduction de la famine ; et (iv) recherche agricole, diffusion des technologies et adoption en vue de réaliser un taux de croissance annuelle moyenne de 6% pour le secteur agricole. Le second envisage la modernisation de l'appareil de production agricole par des actions visant à : (i)

rendre accessible et disponible les facteurs de production notamment la terre, l'eau et les intrants agricoles ; (ii) promouvoir l'accès aux innovations technologiques à travers notamment le renforcement de la liaison recherche/vulgarisation ; et (iii) développer la compétitivité des filières de production.

2.3.6. Le Cadre de Dépense à Moyen Terme Central

L'une des principales faiblesses du CDMT central est l'absence d'un modèle intersectoriel qui pourrait aider le gouvernement à identifier les leviers (secteurs) les plus porteurs de croissance. Une autre limite à l'utilisation efficace du CDMT central est la rigidité du budget avec une grande proportion de dépenses incompressibles dans la plupart des ministères.

Avec l'appui de l'Union européenne, les efforts se poursuivent pour renforcer la programmation des dépenses publiques et améliorer l'exécution et le suivi budgétaires c'est ainsi que les mesures en cours comprennent :

- la généralisation des CDMT assis sur les stratégies sectorielles comme base de préparation du budget afin de renforcer le lien entre le DSCE et le budget de l'Etat.
- l'extension à tous les ministères des coûts estimés en tenant compte du cadrage macroéconomique,
- le renforcement des capacités des services dépensiers dans la programmation, le suivi et l'exécution des opérations, l'effectivité et la qualité des dépenses publiques.

Les indicateurs de résultats devant en être :

- Une structure du document budgétaire révisé, modalités de programmation budgétaire clairement explicitées,
- Des lois des finances accompagnées d'un budget par objectifs ;
- Des Cadres de dépenses à moyen terme élaborées et régulièrement actualisés;
- Des Budgets annuels élaborés et exécutés sur la base des cadres de dépenses à moyen terme.

2.3.7. Le Cadre de Dépense à Moyen Terme ministériel

Les objectifs stratégiques du ministère de l'agriculture et du développement rural s'articulent autour d'une politique de développement de l'offre des produits agricoles et alimentaires et de développement local et communautaire consignés dans le DSDDR voler « agriculture et développement rural » qui comporte 16 programmes et 97 projets. L'estimation du coût de mise en œuvre de cette stratégie sur la période 2006-2010 est récapitulée par objectif et programmes dans le tableau suivant.

Tableau 1: CDMT 2006-2010 du MINADER

Objectifs stratégiques	Programmes et sous programmes	Coûts estimatifs (en milliards Fcfa)

1. développer durablement les productions et l'offre agricoles (doublement des principales productions agricoles d'ici 2015) (30%)	1.1. programme de développement des exploitations (PDEA) - développement des petites exploitations agricoles (SPDPEA)	58,476
	1.2. Programme de développement de l'offre d'intrants (PDOI) - Appui à la production des semences et matériel végétal (SPAPSM)	10,5
	1.3. Programme de développement de la compétitivité des produits agricoles et alimentaires (PNCA)	22,855
	1.4. Programme de développement des organisations professionnelles agricole (PDOPA)	11,548
	1.5. Programme national de vulgarisation et de conseil agricole (PNVCA)	16,275
2. gestion durable des ressources naturelles (5%)	2.1. Programme gestion des sols en Agriculture	6,719
	2.2. Programme de maîtrise de l'eau en agriculture (PVEA)	21,255
3. Développement local et communautaire (24%)	3.1. Programme de développement communautaire et d'amélioration du cadre de vie (PDCACV) - développement des capacités (SPDC)	37,850
	- développement des infrastructures rurales (SPDIR)	79,246
	- Appui à l'amélioration du cadre de vie en milieu rural (ACVR)	6,795
4. Développement des mécanismes de financement adaptés (4%)	4.1. Programme d'appui au financement du secteur agricole (PAFSA)	21,58
5. Développement de l'emploi et de la formation professionnelle (2%)	5.1. Programme de rénovation et de développement de la formation professionnelle agricole	5,39
	5.2. Programme d'appui à l'installation des jeunes agriculteurs (PAIJA)	12,542
6. Gestion des risques d'insécurité alimentaire (2%)	6.1. Programme national de gestion des risques d'insécurité alimentaire (PNGRIA)	17,3

7. Développement du cadre institutionnel (33%)	7.1. Programme de renforcement des capacités de mise en œuvre de la stratégie (PRCMOS)	12
	- Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage du MINADER (SPAGRCMO)	17
	7.2. programme national des statistiques agricoles et alimentaires (PNSAA)	7
	7.3. programme de promotion d'un environnement législatif et réglementaire incitatif (PPELR)	3,3
	7.4. programme de fonctionnement du ministère (PFM)	134,6
Ensemble		538,152

La comparaison entre ces besoins de financement établis au niveau sectoriel, les prévisions d'allocation des ressources internes qui avaient été faites dans le DSRP et les allocations effectives au moment de l'adoption du budget sont données dans le tableau ci-dessous pour les 4 dernières années.

Tableau 2 : Evaluation du Gap financier des ressources internes dans la mise en œuvre du DSDSR

Comparaison entre les besoins de financement, les prévisions d'allocation et les allocations effectives ⁹ au MINADER (en milliards de FCFA)				
année budgétaire	2006	2007	2008	2009
Besoins CDMT (A)	53,1	147,6	129,5	113,4
Prévision DSRP (B)	44	48,8	73,5	82,4
Allocation budgétaire C	32,2	40,1	45,9	55,8
gap 1: B-A	-8,9	-99,4	-56	-31
gap 2: C-B	-11,8	-8,7	-27,6	-26,6
gap 3: C-A	-20,9	-107,5	-83,6	-58,6

Il découle de l'analyse du tableau que des insuffisances existent encore quand à l'utilisation et la valorisation de l'outil CDMT comme instrument pluri annuel de budgétisation. Parmi ces insuffisances on peut relever :

- la faible valorisation des CDMT ministériel dans le processus de budgétisation ;
- une appropriation insuffisante du processus en raison de sa relative complexité ;
- l'absence au niveau des ministères en charge de l'économie et des finances, de modèle intersectoriel susceptible d'aider dans les arbitrages pour les allocations entre les différents secteurs et ministères.

⁹ Il s'agit ici des allocations sur ressources internes dans le cadre du budget d'investissement public (BIP)

2.4. ANALYSE DU PROCESSUS DE FINANCEMENT DES STRATEGIES, DES POLITIQUES / DES PROGRAMMES ET DES CADRES DE DEPENSES.

Le financement des activités du monde rural est assuré par quatre principales sources ou modes: l'Etat, les partenaires techniques et financiers (PTF), le système bancaire et financier dont les établissements de microfinance (EMF), et enfin les investissements directs étrangers (IDE). Dans le cadre de la présente analyse, nous nous intéresserons aux deux premières sources citées.

S'agissant du financement public sur ressources internes

Jusqu'en 2008, le budget alloué au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural n'a permis qu'une mise en œuvre partielle (40% environ) des actions qui auraient été nécessaires pour contenir la forte demande des produits alimentaires, observée depuis quelques années. Les efforts consentis n'ont pas permis d'éviter la poussée inflationniste des prix des denrées alimentaires de consommation de masse.

L'exploitation des différents rapports d'exécution des programmes d'investissement prioritaires (PIP) glissants 2001-2003 ; 2002-2004 ; 2003-2005 ; 2004-2006 et des exécutions du budget 2001-2005 laisse transparaître des écarts d'exécution entre la programmation et la budgétisation.

Pour ce qui concerne les partenaires techniques et financiers extérieurs (PTF)

Ils ont contribué à la réalisation d'actions de développement dans le secteur agricole et rural ces dernières années notamment à travers des ressources issues des remises de la dette (PPTE, IADM et C2D).

Le Cameroun a souscrit à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. La question de l'efficacité de l'aide au Cameroun est donc une préoccupation conjointe de la communauté internationale et du gouvernement.

En 2006, l'aide publique au développement (APD) nette consentie au Cameroun s'est élevée, selon la Banque mondiale, à 1 684 millions de dollars US (y compris les mesures de désendettement), soit 9.3 % du revenu national brut. Ce pourcentage est supérieur à celui enregistré en 2005 et 2004 (respectivement 2,5 % et 5 %) mais reste inférieur au pourcentage moyen constaté pour les pays ayant souscrit à la Déclaration de Paris (12 %). La dépendance du Cameroun à l'aide reste donc limitée.

Treize donateurs sont à l'origine d'environ 90 % de l'APD octroyée au pays. Les principaux bailleurs de fonds actifs au Cameroun sont l'Union Européenne, la France et la Banque Mondiale. L'aide européenne (Union Européenne + Etats membres) représente près de 70% de la totalité des aides au développement du Cameroun. Le Cameroun occupe la 11^{ème} place des pays en développement recevant les montants les plus importants d'aide européenne.

S'agissant en particulier du développement agricole et de la filière riz :

- la stratégie pays du FIDA (COSOP) finance des projets sur la micro finance rurale et le développement de la filière ;
- Celle de la Banque mondiale soutient également le développement des infrastructures rurale dont les périmètres irrigués rizicoles, les partenariats économiques entre acteurs de cette filière comme dans d'autres filières de croissance ;

- celle de la BAD s'intéresse exclusivement le développement des infrastructures (dont les routes qui profitent aux bassins rizicoles enclavés) ;
- le contrat de désendettement – développement de la France soutien pour sa part le développement du conseil d'exploitation et finance des projets d'investissement des OPA familiales agropastorales. La filière riz y est éligible.

2.5. ANALYSE DU ROLE ET DES RESPONSABILITES DES ACTEURS CLES

Les acteurs clés dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies (dont la SNDR), politiques, programmes et cadres de dépenses comprennent des acteurs étatiques (les administrations sectorielles, les administrations à caractère transversal), des acteurs non étatiques nationaux (les opérateurs privés du secteur agricole, les organisations de la société civile) et des partenaires techniques et financiers extérieurs au développement.

L'Etat

Dans le cadre de sa coopération avec ses partenaires au développement, les engagements pris par le Gouvernement comprennent l'implication des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre des projets et la promotion du partenariat secteur public –secteur privé.

Faisant suite aux déclarations de Rome (2003) et de Paris (2005) préconisant l'alignement et l'harmonisation des interventions des bailleurs de fonds afin de parvenir à une plus grande efficacité des aides aux pays en développement, le Gouvernement Camerounais, en partenariat avec le comité multi-bailleurs, a procédé à la mise en place d'une plateforme de dialogue en matière de finances publiques.

Afin de consolider ses capacités dans le domaine de la gestion des finances publiques, le Cameroun a mis en place en 2007 un cadre de partenariat nommé « Plate-forme de dialogue et de concertation sur les finances publiques » (PDFP), regroupant les administrations publiques, les bailleurs de fonds et les organisations de la société civile. Son objectif était de réaliser un diagnostic de référence du système des finances publiques, de produire un plan de modernisation et un cadre de suivi-évaluation. Une nouvelle loi portant régime financier de l'État, réaffirmant notamment la compétence de l'organe d'audit externe qu'est la Chambre des comptes, a été adoptée à la fin 2007. Les dispositions du nouveau régime financier ont débouché sur un certain nombre de propositions de réformes qui sont appliquées depuis 2008. On peut citer notamment l'élimination des dépenses extrabudgétaires ; l'adoption d'une nouvelle nomenclature permettant une classification fonctionnelle et le suivi des dépenses ; la mise en œuvre d'un système d'information intégré pour la gestion des finances publiques, la publication des rapports trimestriels d'exécution des dépenses et l'implication des autorités territoriales décentralisées et de la société civile dans le suivi financier du budget.

Les partenaires techniques et financiers extérieurs

Les principales actions qui bénéficient du soutien des PTF visent à consolider les réformes engagées en matière de:

- programmation plus efficace de la dépense publique afin de contribuer à une augmentation de la capacité du Cameroun à exécuter ses dépenses, particulièrement au niveau de l'investissement public.
- mobilisation accrue des ressources nationales (réforme fiscale et amélioration de l'efficacité des administrations fiscales);

- transparence dans la gestion des finances publiques, par la publication d'information fiables, transparentes et à jour sur l'exécution du budget;
- amélioration de l'exécution budgétaire et du suivi de l'exécution budgétaire.

Dans l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale qui sert à mesurer la qualité des systèmes nationaux de gestion budgétaire et financière, la Banque mondiale a attribué au Cameroun en 2005, 2006 et 2007, la note de 3.5 pour la qualité de ses systèmes nationaux. Cette note est la limite inférieure en dessous de laquelle la qualité des systèmes nationaux n'est pas jugée suffisante, dans la Déclaration de Paris, pour que les donateurs puissent se fixer des objectifs chiffrés pour 2010 quant à leur utilisation.

La préparation des documents de stratégie pays se fait en procédant à de larges consultations avec la société civile. Les principales composantes de la société civile sont rencontrées, et leurs points de vue reflétés dans le document. Au cours de ces consultations, des séances de travail sont organisées avec tous les secteurs de l'administration publique impliqués dans les réformes économiques, les agences d'exécution des projets financés par le bailleur, les ONG, ainsi que les autres bailleurs de fonds présents à Yaoundé.

Les PTF impliqués dans la filière riz dans le cadre de projets récents ou en cours comprennent la FAO, l'Union européenne, la Banque mondiale, le FIDA, la BAD, l'AFD et la BID. Un programme est également en étude avec la JICA. La liste des projets dans lesquels ils interviennent, les catégories d'activités prises en charge et les zones d'intervention figurent en annexe 3 dans la matrice 4.

Les producteurs ruraux

Avant la crise des années 80, les acteurs privés n'avaient pas été formellement associés à la définition des politiques agricoles. Mais, avec l'adoption des premiers programmes d'ajustement structurel, et le transfert de certaines responsabilités au secteur privé, la participation de ces acteurs était devenue logique. En outre, leur participation aux choix de politique agricole constituait une condition au déblocage des financements des institutions de Bretton Woods et d'autres donateurs. Cette évolution du contexte a conduit à l'adoption d'une démarche participative pour l'adoption de certains choix de politique agricole.

Le début des années 1990 a marqué le désengagement de l'État camerounais du secteur agricole. Celui-ci voit alors les organisations de producteurs (OP) comme un moyen pour les ruraux de prendre en charge des services qu'il assurait auparavant : approvisionnement en intrants, financement de la production, formation des producteurs, commercialisation, etc. Il encourage alors la mise en place des OP à partir des réformes législatives de 1990 et 1992 relatives aux associations, aux sociétés coopératives et aux Groupes d'initiative commune (GIC). L'État investit aussi dans le renforcement des OP à travers des programmes comme le projet d'appui aux stratégies paysannes et à la professionnalisation agricole (ASPPA 1995-2000) et le programme « Professionnalisation agricole et renforcement institutionnel » (PARI) qui a promu la mise en place en 2007 de la plateforme nationale des organisations professionnelles agrosylvopastorales du Cameroun (PLANOPAC¹⁰).

La PLANOPAC prend une place de plus en plus importante et active dans l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des politiques agricoles. Elle représente les producteurs dans les comités de pilotage de

¹⁰ Contestant la forte implication de l'État dans la mise en place de la PLANOPAC, certains leaders d'OP ont mis en place une autre plateforme nationale : le Conseil national des organisations paysannes de petits producteurs du Cameroun (CNOPROCAM) qui a été légalisé en décembre 2008 mais n'a pas les faveurs du ministère en charge de l'agriculture.

la plupart des projets et programmes de développement agricole ; autant qu'elle participe à l'élaboration des stratégies d'assistance pays des PTF.

Dans le secteur particulier du riz, la structuration des producteurs est assez forte parmi les exploitants des périmètres irrigués gérés par les sociétés de développement. Elle y a été soutenue par les pouvoirs publics dans le cadre de projets tels que le projet de relance de la riziculture dans la vallée du Logone dont l'une des missions au moment de sa formulation était d'Organiser le transfert de la gestion des périmètres aux organisations de producteurs.

Dans le bassin rizicole irrigué de Lagdo, une fédération de riziculteur dénommée Fina Ndemri constituée de 9 unions de GIC et 49 GIC regroupant 3 000 familles de riziculteurs qui exploitent 1427 hectares a monté avec le concours d'une structure privée, le Centre Régional d'Appui à la Professionnalisation Agropastorale (CRPA¹¹), un business plan qui doit l'aider à s'autonomiser comme entreprise productrice.

¹¹ Le CRPA est lui-même une organisation créé et gérée par des producteurs ruraux. Il accompagne ses membres à se professionnaliser, améliorer les résultats techniques de leurs organisations et renforcer les capacités des responsables d'OPA à contribuer à la définition des politiques de développement.

III. LA PRISE EN COMPTE DES SOUS SECTEURS DE LA SNDR DANS LES DIFFERENTES STRATEGIES, POLITIQUES, PROGRAMMES ET CADRE DE DEPENSES

3.1. RAPPEL DES SOUS SECTEURS DE LA SNDR

Dans l'optique de la mise en œuvre de la SNDR, plusieurs stratégies par sous-secteur ont été identifiées qui comprennent respectivement :

Les semences améliorées.

Leur manque constitue l'une des contraintes majeures pour le développement de la riziculture au Cameroun. Il est prévu plusieurs actions destinées à couvrir les besoins en semences de qualité à l'échelle des organisations de producteurs.

Pour couvrir les besoins, La SNDR accompagnera le processus de production des semences en conduisant les actions telles que :

- 1) la formation de multiplicateurs semenciers pour la production de semences communautaires avec un accent particulier sur l'approche genre ;
- 2) l'extension des projets semenciers en cours ;
- 3) la réhabilitation des infrastructures de conservation des semences ;
- 4) l'appui à l'organisation des acteurs de la filière semencière avec le développement de plate-formes ;
- 5) la structuration de la filière semencière avec la naissance d'entreprises rurales et de sociétés semencières ;
- 6) l'installation d'un système d'information dénommée « Cyber-semence » ;
- 7) la décentralisation du contrôle de qualité.

A ce jour un certain nombre d'acquis existent dans ce sous secteur.

La promulgation de la loi semencière du Cameroun était une condition préalable au 1^{er} décaissement du prêt BAD destiné à la mise en œuvre du projet PARFAR couvrant trois des dix régions du pays et disposant d'une composante production de semences. La promulgation de la nouvelle loi depuis 2001 et l'adoption de plusieurs textes d'application favorise une saine évolution de la filière semencière au Cameroun. Dans la région septentrionale couverte par le PARFAR et qui se trouve être la principale zone rizicole du pays jusque là, le projet a mis en place un dispositif de contrôle des semences en champs et au laboratoire. Il a par ailleurs structuré et organisé les opérateurs semenciers. 261 micro-projets de production et de commercialisations de semences ont été financièrement appuyés pour une production de 85,73 tonnes de semences de base et 6826,97 tonnes de semences certifiées ayant permis la mise en place de 230 024 ha de cultures¹².

La Commercialisation et la distribution des engrais

La stratégie à développer dans ce domaine consiste essentiellement à : (i) assurer le renforcement des capacités de production et de commercialisation des engrais au niveau national ; (ii) améliorer le cadre législatif et réglementaire et à veiller à son application ; (iii) trouver des techniques

¹² Le PARFAR soutient la production de semences de maïs, arachide, riz, sorgho et niébé. Pour le seul riz, les deux prorogations du projet qui aurait dû s'achever en 2007 ont permis de produire l'équivalent de 11 240 hectares au lieu des 6000 initialement visés.

complémentaires à la fertilisation minérale et à subventionner de manière dégressive l'acquisition des engrais.

Le gouvernement a déjà mis en place au Cameroun depuis plusieurs années, le Programme de réforme du sous-secteur engrais (PRSSE¹³) qui met à la disposition des utilisateurs d'engrais (unions de producteurs et projets) sa capacité de faire des commandes groupées auprès de fournisseurs fiables et de faire livrer les engrais à destination.

Irrigation et investissements pour la maîtrise de l'eau

Les actions prioritaires à mener par la SNDR comprennent :

- la réhabilitation des anciens périmètres pour mieux valoriser les acquis en matière d'infrastructures ;
- l'harmonisation de la réglementation relative à la gestion des aménagements ;
- l'appui à l'organisation des producteurs dans la gestion des aménagements ;
- et l'ouverture de nouveaux aménagements.

Le projet d'amélioration de la compétitivité agricole (PACA) qui vient d'entrer en exécution avec un financement de la banque mondiale appuiera le développement de 7 filières dont le riz. Pour cette filière, il est notamment question de réhabiliter 11 500 hectares sur les anciens périmètres irrigués. Le projet d'appui au développement des filières agricoles (PADFA) sous financement du FIDA va développer 3 920 hectares de rizières pluviales et de bas-fonds.

Accès et entretien des équipements agricoles

La SNDR entend travailler principalement à :

- assurer le renforcement des capacités des artisans et des entrepreneurs locaux à fabriquer et à entretenir le matériel agricole (petit outillage de préparation du sol, décortiqueuses, étuveuses, épierreuses, etc.) ; (ii) assurer le renforcement des capacités des producteurs en matière d'entretien des équipements agricoles ;
- faciliter l'accès des utilisateurs aux équipements importés à travers une fiscalité incitative et des modalités de financement adaptées ;
- soutenir le transfert des innovations technologiques sur tout l'itinéraire technique de production ;
- assurer le renforcement des capacités d'encadrement des techniciens en matière de mécanisation agricole et
- promouvoir la fonction de prestataire de service en matière d'entretien et de maintenance des équipements agricoles et matériels de labour par la création et équipement de pools d'engins.

S'agissant des équipements de production, une convention entre les gouvernements camerounais et indiens va doter le pays dans les prochains mois d'une chaîne de montage de tracteurs et équipements divers. 500 des premiers tracteurs sont destinés à la riziculture.

¹³ Le PRSSE a pour but de mettre en place un système durable et efficace pour l'importation, la distribution, le financement et l'utilisation des engrais fondé sur un mécanisme privé non subventionné. Il dispose de deux facilités : le Fonds de Crédit Renouvelable et la Facilité de prêt à Moyen Terme pour les opérateurs économiques privés intervenant dans le sous secteur des engrais.

L'étude d'un programme de mécanisation agricole au Cameroun est en cours au Cameroun. Elle devra comporter une composante formation des artisans locaux à la fabrication de divers outils agricoles.

Dissémination des résultats de recherche et renforcement des capacités

La recherche procèdera en étroite collaboration avec la vulgarisation et les producteurs à de nouveaux criblages des variétés de riz NERICA pour identifier les plus productives et les plus adaptées aux différentes zones agro-écologiques. Ce travail se fera à travers des essais multi - locaux d'adaptation, la sélection variétale participative suivi de la mise au point d'itinéraires techniques appropriés destinés à rentabiliser la riziculture et l'édition / diffusion des manuels de vulgarisation.

Il s'agira par ailleurs d'œuvrer pour :

- la formation et le renforcement des compétences des riziculteurs et agents de vulgarisation à travers la production de fiches techniques ;
- la contractualisation et autres partenariats économiques entre riziculteurs / OPA et autres acteurs de la filière ;
- l'appui au développement des capacités de transformation, de conservation et de conditionnement, le renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire et de respect des normes de qualité
- la mise en place d'un système pérenne d'information sur les prix et les marchés.

Le projet Amélioration de la compétitivité du riz en Afrique Centrale soutenu par le Centre du riz pour l'Afrique est à l'œuvre dans ce domaine avec des moyens modestes.

Appui à la structuration

L'appui à la structuration comprendra un appui à la création et à l'institutionnalisation de groupes de riziculteurs (identification des groupes d'initiatives communes –GIC- existants) et l'appui à la constitution d'unions, de fédérations et de coopératives).

Cette activité est déjà réalisée dans la zone de production de la SEMRY par le « Projet de relance de la riziculture dans la vallée du Logone » financé sur fonds PPTE.

Promotion de l'accès à des de financement adaptés

La SNDR se focalisera essentiellement sur la création et / ou l'accompagnement de partenariats économiques déjà établis entre acteurs sur la base de fonds à coûts partagés pour l'acquisition, l'exploitation et l'entretien des infrastructures de production et de commercialisation ; l'appui financier aux projets d'investissement collectifs, un appui conseil en matière de financement.

Les projets (PACA) projet d'amélioration de la compétitivité agricole sous financement de la banque mondiale et (ACEFA) projet d'appui à la compétitivité des exploitations familiales agricoles de l'Agence française de développement (AFD) financent des microprojets productifs soumis par des agriculteurs sur différentes filières.

Soutien aux opérations post-récoltes et à la commercialisation

Les actions prioritaires de la SNDR concerneront l'appui à la mise en place d'unités de transformation comme les batteuses et les décortiqueuses et l'appui à la construction ou à la réfection des magasins communautaires de stockage. En outre, la SNDR aidera à mettre en place des lignes de crédits pour le financement des activités de production et de commercialisation du riz par (i) la mise en

place d'un système d'informations fiable ; (ii) l'organisation de la commercialisation et (iii) le contrôle de la qualité à l'importation.

Un projet "Filières de croissance" est en négociation avec la Banque mondiale et destiné à accroître l'implication du secteur financier privé dans l'économie en améliorant l'environnement des affaires et en introduisant des mesures incitatives adéquates.

Cadre de gestion environnementale

Dans un souci d'assurer la durabilité des activités agricoles et de minimiser les impacts négatifs de : (i) identifier et expérimenter des techniques alternatives à la défriche – brûlis ; (ii) évaluer les effets des activités agricoles sur les accumulations de sédiments et éléments nutritifs dans les cours d'eau et les méthodes permettant de les réduire et (iii) valoriser les sous-produits du riz.

La loi cadre portant protection de l'environnement et ses textes d'application permettront une mise en œuvre écologiquement durable de la SNDR.

Autres secteurs transversaux

La mise en place des investissements critiques à caractère structurant (pistes de désenclavement des bassins de production, infrastructures de stockage ou conditionnement permettant les économies d'échelle), l'accompagnement de réformes institutionnelles importantes telles que la libéralisation du marché des intrants agricoles, la sécurisation foncière et la caractérisation du potentiel inexploité ainsi que la détermination de leur valeur réelle à travers les études de sols et cartographiques feront également partie des champs d'intervention de la SNDR.

Il est déjà prévu dans le cadre du projet PACA sous financement de la Banque mondiale, l'appui à la mise en place du cadre juridique et réglementaire propice au développement durable des filières agricoles (engrais, contrôle des semences, médicaments vétérinaires, droits de douanes, code des impôts du secteur agricole, accès aux intrants et coûts du matériel).

3.2. PRISE EN COMPTE DES SOUS SECTEURS DE LA SNDR DANS LES DIFFERENTES STRATEGIES, POLITIQUES ET PROGRAMMES

Comme souligné plus haut, les types et modalités d'appuis et d'accompagnent aux acteurs du secteur riz proposés dans la SNDR sont une transposition de ceux en vigueur dans la mise en œuvre de la SDSR et du plan d'urgence pour ce qui concerne le soutien aux filières agricoles stratégiques. Il s'agira donc simplement de les implémenter à une échelle plus large que les quelques bénéficiaires jusque là touchés.

Tableau 3 : correspondance des politiques et stratégies avec les secteurs de la SNDR

Sous secteur SNDR	Stratégies existantes / politiques / programmes				
	DSCE	SDSR	Plan d'urgence	SNGES ¹⁴	PST ¹⁵
Semences	Rendre accessibles et disponibles les facteurs de production notamment la terre, l'eau et les intrants agricoles	Assurer une production suffisante et une diffusion efficace de semences et matériel végétal améliorés pour le développement des cultures	soutien à 100% de la production du matériel végétal sain et de bonne qualité sur les cultures stratégiques (maïs, bananier plantain, manioc, palmier à huile, riz, pomme de terre, coton, cacao et cafés)		
Engrais		Rendre accessibles et disponibles les engrais et les pesticides aux exploitants agricoles	soutien de 25 à 50% des prix des engrais et des pesticides pour ces cultures et selon des superficies bien ciblées		
Irrigation et gestion de l'eau		Maîtriser et valoriser le potentiel hydrique.			
Equipements agricoles			Faciliter l'accès à la mécanisation par le soutien des prix des prestations diverses, ainsi que le soutien des prix d'acquisition du petit matériel agricole		
Recherche agricole et vulgarisation	Promouvoir l'accès aux innovations technologiques à travers notamment le renforcement de la liaison recherche / vulgarisation	Améliorer l'efficacité opérationnelle du dispositif d'appui conseil agricole	Faciliter l'accès aux services agricoles d'intérêt général, notamment la formation, la technologie et d'appui conseil performant		
Structuration des producteurs		Assurer une meilleure structuration des organisations professionnelles agricoles en vue d'améliorer leur efficacité vis-à-vis de leurs membres			

¹⁴ La stratégie nationale de gestion de l'eau et des sols (SNGES) a été élaborée sous l'instigation du secrétariat technique du comité de pilotage de la SDSR logé au ministère en charge du plan. Elle ne dispose toutefois pas encore de plan d'action.

¹⁵ PST : Programme sectoriel des transports.

Sous secteur SNDR	Stratégies existantes / politiques / programmes				
	DSCE	SDSR	Plan d'urgence	SNGES ¹⁴	PST ¹⁵
Accès au crédit / financement agricole	consolidation et extension des services financiers de base et amélioration de ¹⁹ la qualité des prestations fournies	Renforcer les capacités de financement du secteur agricole	Faciliter l'accès au crédit par la bonification des taux d'intérêt qui devraient se situer autour de 5% pour les petites et moyennes entreprises rurales et de 8% pour les agro-industries et les grandes exploitations agricoles		
Opérations post récoltes			l'appui au développement des infrastructures de séchage, de stockage, de transformation et de conditionnement des produits agricoles et alimentaires		
Accès aux marchés		Améliorer la compétitivité des produits agricoles et assurer leur insertion sur les marchés régional et international	appui au développement des infrastructures de désenclavement des zones de production et des et par le renforcement d'un système d'informations sur les marchés		réhabilitation et entretien puis extension du réseau existant
Questions transversales dans les sous-secteurs NRDS					
Environnement		Réduire l'exploitation minière du sol et promouvoir les pratiques anti-érosives			Gestion concertée de l'espace rural
Le VIH/ SIDA	Réduire de 50% la prévalence du VIH/SIDA				
Cadre de vie en milieu rural	Désenclavement des zones de production pour permettre le plein épanouissement des ruraux	Renforcer le niveau et la qualité des infrastructures en milieu rural			

La correspondance des programmes et projets en cours d'exécution avec les secteurs de la SNDR est présentée dans les annexes 2 et 3 (matrice 4). On peut notamment en retenir que :

- La mise en œuvre du projet PARFAR a permis la promulgation d'une nouvelle loi et l'adoption de plusieurs textes d'application favorisant une saine évolution de la filière semencière au Cameroun.
- Le Programme de réforme du sous-secteur engrais (PRSSE) met à la disposition des utilisateurs d'engrais la possibilité de faire des commandes groupées auprès de fournisseurs fiables et de faire livrer les engrais à la destination de leur choix.
- Le projet d'amélioration de la compétitivité agricole (PACA) sous financement de la banque mondiale va réhabiliter 11 500 hectares sur les anciens périmètres rizicoles irrigués.
- Le Projet d'appui à la compétitivité des exploitations familiales agricoles (ACEFA) de l'Agence française de développement (AFD) finance des microprojets productifs dont certains pourraient porter sur un maillon (production, transformation, commercialisation) de la filière riz.
- Une convention signée entre les gouvernements camerounais et indiens va mettre avant la fin de l'année 2010, 500 tracteurs et équipements divers à disposition des riziculteurs.
- Le projet d'appui au développement des filières agricoles (PADFA) sous financement du FIDA va développer environ 4 000 hectares de rizières de bas-fond et sous culture pluviale.
- Le « Projet de relance de la riziculture dans la vallée du Logone » financé sur fonds PPTTE, appuie la structuration des organisations de producteurs sur les deux sites de la SEMRY.
- Le Projet de développement de la zone du Mont Mbappit financé par la Banque Islamique de développement (BID) a entrepris d'aménager 1200 ha de bas fonds dont environ 500 pour la riziculture. Le Projet de développement rural intégré du Chari-Logone également financé par la BID, dispose d'un volet de réhabilitation des infrastructures hydro agricoles (périmètres de Zimado (400 ha) et de Ndou (170 ha).

3.3. PRISE EN COMPTE DES SOUS SECTEURS DE LA SNDR DANS LES CADRES DE DEPENSES

Dans le DSCE, le gouvernement s'est engagé à poursuivre la mise en place de budgets - programmes, avec le CDMT pour cadre quinquennal glissant. L'enjeu est de faire évoluer la programmation budgétaire dans 3 grandes directions :

- Définir un cadre pluriannuel de dépenses publiques plus stable, plus cohérent et plus réaliste pour limiter les incertitudes de court terme et faire en sorte que les fonds destinés aux structures pour la réalisation d'actions prédéterminées arrivent de façon moins tardive et moins irrégulière.
- Favoriser une approche par programme regroupant des actions correspondant plus étroitement aux stratégies, avec à chaque niveau des critères de performances clairement explicités. Il convient dans ce cadre de vérifier la cohérence entre les priorités affichées dans les politiques publiques comme la SNDR et les montants alloués dans les budgets.
- Améliorer le pilotage et la gestion de la dépense publique en suscitant une évaluation des coûts et des résultats.

Un des avantages attendus du CDMT serait ainsi de disposer d'un cadre crédible à moyen terme, avec une bonne visibilité du budget alloué au secteur de la riziculture comme pour chacun des programmes des autres filières.

Le budget programme sectoriel contribuera à renforcer une planification à moyen terme des ressources et des dépenses en lien avec les objectifs et la programmation du DSCE, de la SDSR et de la SNDR avec pour résultat, des budgets établissant un lien avec les résultats attendus de la politique sectorielle et les coûts et intégrant toutes les dépenses de l'Etat (fonctionnement et investissement) et les appuis externes.

Comme indiqué dans la SNDR, l'Etat, alors que la crise alimentaire mondiale de 2007/2008 n'avait pas encore mis en exergue l'urgence de la relance de la riziculture, donc avant l'élaboration de la SNDR, se proposait déjà de réaliser un certain nombre d'investissements sur budget propre de l'Etat sur la période 2010-2015, en faveur de cette filière. . Le CDMT du MINADER pour la période¹⁷ fait notamment état de besoins d'allocation de :

- 3640 millions de FCFA en appui à la production de semences améliorées de riz par 3500 organisations de producteurs ;
- 1550 millions de FCFA en appui à la SEMRY ;
- 1800 millions de FCFA en appui à l'UNVDA ;
- 1303 millions de FCFA pour la relance de la riziculture dans la vallée du Logone.

Depuis la survenue de la crise alimentaire, le soutien au développement de la riziculture est une priorité ainsi que rappelé dans le DSCE. Le DSDSR nouveau devra refléter ce caractère prioritaire et le CDMT y afférant inscrire toutes les ressources publiques requises pour la mise en œuvre de la SNDR¹⁸.

D'ors et déjà, dans le budget d'investissement public du MINADER, le riz occupe la 1^{ère} place du point de vue du financement alloué au soutien direct des filières de production vivrières. Le montant total alloué est de 1820 millions de FCFA dont :

- 750 millions alloués à la SEMRY ;
- 600 millions à l'UNVDA ;
- 200 millions pour la riziculture pluviale hors zone de forêt ;
- 200 millions pour la relance de la riziculture dans la vallée du Logone
- 200 millions pour la production de semences pour moyennes et grandes exploitations ;
- 50 millions pour la pérennisation du projet d'appui à la production de semences saines en zones septentrionales ;
- 20 millions pour le fonctionnement du Comité de pilotage et de suivi de la SNDR.

Pour être exhaustif, il convient d'ajouter à ces dotations :

- l'allocation du plan d'urgence devant permettre la mise en culture de 2200 hectares pour la production de 12 000 tonnes de paddy ;

¹⁷ La riziculture étant appelée à prendre plus d'importance dans le nouveau DSDSR qui sera mis en cohérence avec le DSCE en 2010. Les prévisions d'allocation à la filière dans le CDMT correspondant seront nécessairement plus importantes.

¹⁸ Le document de la SNDR recommande que son financement devra faire l'objet d'une intervention volontariste de l'Etat et de ses partenaires. L'Etat apportant 20% du financement requis, les partenaires extérieurs 75% et les acteurs privés nationaux bénéficiaires 5%.

- les montants affectés par certains projets de développement rural qui dans leur composante appui à la production interviennent dans l'appui à la production / distribution de semences de riz ;
- les montants affectés par certains projets dans lesquels les projets des OP de riziculteurs sont éligibles¹⁹ (ACEFA) ;
- les projets à financement extérieurs intervenant dans l'appui à la riziculture (PACA, Projet Mt Mbappit).

¹⁹ Dans l'une de ses sous composantes, le projet PACA va cofinancer (au moyen de subventions de contrepartie) les investissements des OP dans le domaine de la production, de la collecte, de la commercialisation, de la transformation, et/ou d'autres services le long de la filière pour un total de 20,8 millions de dollars. 6 filières prioritaires bénéficient de l'appui du projet et il n'est pas à priori possible de dire le montant qui ira à la filière riz. De même le projet ACEFA alloue près de 8500 millions de FCFA sur 5 ans à des projets portés par des OP concernant les filières de leur choix.

IV. LA DETERMINATION DES BESOINS NON SATISFAITS

La SNDR ambitionne la production en 2018 d'environ 980 000 tonnes de riz paddy par l'exploitation de 35 000 hectares de rizières irriguées, 30 000 hectares de bas-fonds et 280 000 hectares de rizières de plateaux.

En rapport avec les différents sous secteurs, les investissements pour y arriver se répartissent ainsi qu'il suit :

4.1. BESOINS D'INVESTISSEMENT EN INFRASTRUCTURES ET RESSOURCES HUMAINES

	Infrastructure	Capacité ressources humaines
Semences	Réhabilitation des infrastructures de conservation des semences de l'IRAD dans les zones d'expansion de la riziculture	Formation des multiplicateurs semenciers pour la production des semences communautaires dans les zones d'expansion de la riziculture ²⁰
Engrais	subvention de manière dégressive à l'acquisition des engrais, pesticides et développement des Infrastructures de production des compléments aux engrais minéraux et	Renforcement des capacités de production et de commercialisation d'engrais au niveau national.
Irrigation / gestion de l'eau	Réhabilitation des anciens périmètres irrigués et bas-fonds pour mieux valoriser les acquis Ouverture de nouveaux aménagements	Appui aux organisations de producteurs dans la gestion des aménagements
Caractérisation des sols	Caractérisation du potentiel inexploité et détermination de leur valeur réelle à travers les études de sols et cartographiques	
Innovation/technologie	Essais multi locaux d'adaptions et de sélection variétale en vue de diffusion Transfert des innovations technologiques sur tout l'itinéraire technique de production	Renforcement des capacités des producteurs sur les techniques culturales Transfert des innovations technologiques sur tout l'itinéraire technique de production Edition et diffusion des manuels
Mécanisation		Renforcement des capacités des artisans et entrepreneurs locaux à la fabrication et à l'entretien du matériel agricole
Valeur ajoutée	Appui à la mise en place d'unité de transformation et la construction des magasins communautaires de stockage	Renforcement de capacité à la gestion des unités communautaires
Accès au marché	Appui à la mise en place d'infrastructures de contrôle de qualité à	Mise en place d'instruments adaptés au financement des campagnes rizicoles

²⁰ De tels acteurs existent et sont déjà opérationnels dans les régions de riziculture traditionnelle et en particulier celles encadrées par des projets et sociétés de développement. (SEMRY, UNMDA, MEADEN).

	l'exportation Mise en place d'un système d'information fiable	
Accès au crédit	Appui financier aux projets d'investissement collectifs Appui en outils appareillage et procédés de transformation	Appui conseil en matière de financement aux OP
Politique générale	Désenclavement des bassins de production	

4.2. BESOINS DANS LE DOMAINE STRUCTURANT

4.2.1. En matière de politiques

	Politique institutionnelle
Semences	Décentralisation du contrôle de qualité avec certification obligatoire des bases Appui à l'organisation des acteurs de la filière semencière avec développement des plates formes
Engrais	Amélioration du cadre législatif et réglementaire et veiller à son application
Irrigation/gestion de l'eau	Réglementation relative à la gestion des aménagements
Innovation/technologie	
Mécanisation	Facilitation de l'accès aux équipements de production facilitation de l'accès aux équipements de transformation
Valeur ajoutée	
Accès au marché	Organisation de la commercialisation
Accès au crédit	
Politique générale	Réformes en termes de libéralisation du marché des intrants agricoles, défiscalisation des équipements et sécurisation foncière.

4.2.2 En matière institutionnel

En matière de compétitivité, le Cameroun est confronté à un coût élevé des facteurs de production, du fait notamment d'une offre d'énergie inférieure au besoin domestique, d'une faible densification du réseau routier.

Pour la Banque Africaine de Développement, le premier enseignement tiré de son rapport d'achèvement 2005- 2009 a trait à la nécessité pour ses stratégies futures, de prendre en compte l'amélioration de l'environnement des affaires, de renforcer les capacités notamment dans le domaine de la gestion des dépenses publiques et de lutter contre la corruption qui demeure encore un problème important.

Les contraintes auxquelles l'économie camerounaise fait face s'articulent donc essentiellement autour de l'insuffisance des infrastructures de base et d'une faible gouvernance, notamment dans les domaines de la capacité d'absorption des ressources, de la maîtrise du processus de développement et de l'amélioration d'un environnement favorable au secteur privé.

4.2.3. Aspects législatif et réglementaires

Parmi les dispositions législatives et réglementaires à améliorer figurent :

- la facilitation de l'accès des utilisateurs aux équipements importés à travers une fiscalité incitative et des modalités de financement adaptées ;
- la nécessaire suppression de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les unités de transformation locales alors que le riz importé en est exonéré ;
- la recherche des voies et moyens de protéger les producteurs locaux dans les négociations commerciales ;
- l'amélioration du cadre législatif et réglementaire des engrais.

4.3. COÛTS DES BESOINS NON SATISFAITS

En vue de la production escomptée en 2018 d'environ 980 000 tonnes de riz paddy par l'exploitation de 35 000 hectares de rizières irriguées, 30 000 hectares de bas-fonds et 280 000 hectares de rizières de plateaux, le coût estimatif de la mise en œuvre de la SDR est dans ce document d'environ 190 milliards de francs CFA.

Les hypothèses de rendement assez réalistes sont de 5 tonnes de paddy par hectare en culture irriguée²¹ ; 3,5 tonnes de paddy par hectare en culture de bas-fonds et 2,5 tonnes de paddy par hectare en culture de plateaux. Cette enveloppe peut être répartie ainsi qu'il suit :

4.3.1. Dans le domaine opérationnel

Près de 144 milliards de francs CFA (environ 290 millions de dollars des Etats-Unis) dont :

- 49 milliards pour l'aménagement sommaire de 309 000 ha pour la riziculture pluviale et de bas-fonds; le projet PADFA en cours de négociation avec le FIDA a déjà identifié 4400 hectares qu'il aidera à développer dans différentes régions du pays ;
- 4,5 milliards pour la réhabilitation de 11 500 hectares d'anciens périmètres ;
- 43, 920 milliards pour les équipements de production, de stockage et de transformation ;
- 41, 715 milliards au titre de l'appui en intrants pour le premier cycle de culture sur les 309 000 ha nouveaux développés.

Les commentaires que l'on peut en faire sont les suivants :

- considérant le niveau actuel des superficies aménagées à savoir 44 300 ha dont 14 300 ha de périmètres irrigués, 20 000 ha de riz pluvial et 10 000 ha de riz de bas-fonds, et la pratique de la double culture sur les périmètres irrigués, il apparaît que l'effort en terme de nouveaux aménagements porte sur le développement de 20 000 ha de bas-fonds nouveaux, 260 000 ha de riz de plateaux et 3000 ha de périmètres irrigués nouveaux.
- au regard des coûts requis pour les aménagements en question qui sont de l'ordre de 3 millions FCFA/ ha pour les périmètres irrigués, 1 à 2 millions pour un hectare de bas-fonds²² et un million pour un hectare en culture de plateaux, le montant brut à mobiliser serait de l'ordre de 230 milliards

²¹ Le projet PACA de la Banque mondiale entend, dans les 11 500 hectares qu'il va aider à réhabiliter, faire passer les rendements de 5 actuellement à plus de 6 tonnes de paddy par hectares.

²² Coût de l'aménagement d'un hectare de bas-fonds par le projet de valorisation des bas-fonds du ministère en charge de l'agriculture.

de FCFA. La cinquante de milliards mentionnée comme coût de ces aménagements ne serait donc que l'estimation de l'appui sur ressources publiques aux investissements privés.

- les fonds nécessaires pour la réhabilitation de 11 500 ha d'anciens périmètres ont déjà été approuvés dans le cadre du projet PACA financé par la Banque mondiale.

S'agissant des 86 milliards affectés à l'appui en intrants divers pour la 1^{ère} campagne de culture dans les zones d'introduction de la riziculture, bien qu'on puisse s'interroger sur la durabilité de l'effet sur l'adoption irréversible des bonnes pratiques en riziculture, le recours à des subventions apparaît ici d'un grand intérêt car susceptible :

- d'encourager l'adoption et la diffusion de technologies nouvelles en réduisant les risques et les coûts initiaux liés à l'apprentissage d'une nouvelle technique.
- • de permettre de dépasser l'absence ou l'imperfection des marchés de crédits accessibles aux agriculteurs qui entraînent une utilisation d'intrants en quantité sous-optimale par les agriculteurs en situation de manque de liquidités.
- • de compenser les taxes sur les produits agricoles qui rendent l'utilisation des intrants non rentable financièrement.
- • de générer des externalités environnementales positives liées à l'augmentation de la fertilité des sols et à leur conservation, en réduisant l'érosion des sols, la déforestation et les émissions de dioxyde de carbone.

4.3.2 Dans le domaine structurant

Les fonds requis sont estimés à :

- 22,6 Milliards pour les activités d'accompagnement de la recherche et;
- 15,360 milliards pour les autres activités comprenant l'appui à la structuration et le renforcement des capacités des riziculteurs, les études, la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la SNDR.

Ils semblent réalistes dans la mesure où beaucoup de projets de filières ont contribué à la structuration du milieu paysan et de certaines catégories d'acteurs sur des maillons particuliers tels que la production semencière. Toutefois, les projets ayant la particularité d'être circonscrit dans l'espace, des allocations en faveur de ces actions de démultiplication restent nécessaires autant que le financement des visites d'échange des zones ou la structuration et la professionnalisation des acteurs sont effectives pourraient nécessiter davantage de ressources. Le seul encadrement des riziculteurs peut être estimé à 4,635 milliards de FCFA par an sur les 309 000 nouveaux hectares de riz développés²³

Toutefois, il convient de signaler que beaucoup d'interventions parmi celles envisagées dans le cadre de la SNDR font déjà l'objet d'un début de mise en œuvre dans un certain nombre de projets de filières ou de composantes de projets de développement rural. Le tableau suivant donne par sous secteur, un aperçu de ces initiatives en cours.

²³ La société d'encadrement ivoirienne SONARIZ évalue à 15 000 FCFA/ha les coûts d'encadrement.

Tableau 4 : principales interventions en cours dans la mise en œuvre de la SNDR.

SOUS SECTEURS	INTERVENTIONS	PROJETS EN COURS (en 10 ⁶ FCFA)	OBSERVATIONS/ nom des projets
semences	Production des semences l'IRAD (production de semences de base, dynamisation des OP des productions de semence, stockage conditionnement de semence, gestion et formation en gestion de petites entreprises semencières, et appui aux producteurs de semences) certification de semences des R1 et R2, visites des supervisions, valorisation des résultats	181 000	- Projet semences d'urgence /CARD - PARFAR ²⁴ - PMDSR
	Formation des multiplicateurs semenciers pour la production des semences communautaires	200 000	PARFAR CFC/ Africarice
Engrais	Approvisionnement de OPA en engrais et pesticides	450 000	Plan d'urgence
Irrigation / gestion de l'eau	Réhabilitation des anciens périmètres irrigués et bas-fonds pour mieux valoriser les acquis	4 500 000	PACA / BM
	Appui aux organisations de producteurs dans la gestion des aménagements		PACA / BM
Innovation / technologie	Transfert des innovations technologiques sur tout l'itinéraire technique de production	150 000	
		0	
Mécanisation	Faciliter l'accès aux équipements de production	9 500 000	500 Tracteurs acquis
	faciliter l'accès aux équipements de transformation	0	PRRVL
Valeur ajoutée	Appui à la mise en place d'unité de transformation et la construction des magasins communautaires de stockage		PRRVL ²⁵
	Renforcement de capacité à la gestion des unités communautaires		
Accès au crédit	Appui financier aux projets d'investissement collectifs	3 000 000	ACEFA et PACA
	Appui en outils appareillage et procédés de transformation	0	
	Apporter aux OP à travers des conseillers spécialisés un appui conseil en matière de financement	50 000	ACEFA et PADMIR
Politique générale	Désenclavement des bassins de production ²⁶	7 000 000	PACA
TOTAL		25 081 000	

²⁴ Dans le cadre de sa composante semence, ce projet aurait formé 703 multiplicateurs semenciers formés de 308 organisations paysannes (GIC). Il a identifié toutefois comme problèmes récurrents, l'insuffisance de financement de la filière semencière et le faible suivi/accompagnement de la structuration de la filière

²⁵ Le Projet de relance de la riziculture dans la vallée du Logone en plus d'accompagner la structuration des riziculteurs des périmètres de la SEMRY a doté ces organisations professionnelles de mini rizeries. Faute de pouvoir interviewer les responsables du projet basé à 800 km de Yaoundé, il n'a pas été possible d'évaluer précisément ce qui a déjà été fait dans ce domaine.

²⁶ Le DSCE estime que seulement 25% des 50 000 km de routes du pays sont en bon état.

V. LES OPPORTUNITES DE PRISE EN COMPTE DES BESOINS NON SATISFAITS

Hormis la réhabilitation des anciens périmètres irrigués rizicoles, on peut dire que les besoins non satisfaits encore concernent pratiquement tous les maillons de la filière riz. Il existe pourtant au niveau des partenaires internationaux depuis la survenue de la crise alimentaire mondiale en 2007/2008, de nouvelles dispositions à financer le développement de l'agriculture dans les pays en développement.

- Il est ressorti de la tournée du Secrétaire américain sur le continent africain en août 2009 que les émeutes de la faim de 2008 ont renforcé l'urgence d'entreprendre en Afrique une nouvelle révolution verte à travers l'AGRA avec l'aide des grandes fondations philanthropiques, des majors de l'industrie agro-alimentaire et des agences paraguayennes telles que l'Usaid.
- La Banque mondiale et le Fonds monétaire international qui étaient par principe longtemps restées hostiles à la politique de subventions des intrants comme les engrais ont assoupli leur position après les succès enregistrés dans des pays comme le Malawi.
- Différents partenariats développés dans le cadre de la mise en œuvre du PDDAA/NEPAD, constituent également des opportunités dont plusieurs pays africains ont su tirer profit pour lever certaines des contraintes au développement de la filière riz. Sans être exhaustif, on peut mentionner :
 1. Le Mécanisme africain de financement du développement des engrais (MAFE) consécutif à la Déclaration d'Abuja sur les engrais pour la révolution verte africaine la « Déclaration d'Abuja » et qui a vocation à répondre aux besoins de financement des activités susceptibles de promouvoir fortement l'utilisation des engrais en Afrique. Le sommet de l'Union africaine sur les engrais s'est fixé comme objectif de faire passer les engrais utilisés de 8 kg/ha annuellement à au moins 50 kg en 2015. Il encourage la production locale d'engrais, l'élimination des taxes et des droits de douane sur ces produits et la création de mécanismes financiers pour en faciliter l'achat. Il propose la création d'un fonds, hébergé par la Banque africaine de développement (BAD), pour financer des programmes d'utilisation accrue des engrais. Il demande aussi aux États membres d'accorder des subventions au secteur des engrais avec le soutien des partenaires au développement de l'Afrique, en mettant l'accent sur les agriculteurs pauvres.
 2. Le partenariat NEPAD - TerrAfrica qui a jusque là levé 150 millions de dollars US du Fonds pour l'environnement mondial (GEF) et 900 millions US \$ des partenaires TerrAfrica pour soutenir l'expansion d'une gestion durable des terres.
 3. Les initiatives de l'AGRA pour améliorer la qualité des sols en Afrique, améliorer la gestion de l'eau sur les terres agricoles, créer des marchés agricoles plus efficaces grâce à de meilleures informations, améliorer le stockage et le transport.
 4. Et le trust fund multi bailleurs de 50 Millions US \$ en appui au renforcement des capacités des équipes pays pour la mise en œuvre du PDDAA.
- En matière d'échange et de transfert de connaissances, la forte tradition de riziculture pluviale dans plusieurs pays africains (Cote d'Ivoire et Guinée par exemple) serait également une opportunité indiquée d'apprentissage pour les paysans camerounais dans la mesure où le pays entend faire la part belle à la production de riz sur cette écologie dans la SNDR.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Depuis la brutale aggravation de la crise alimentaire au début 2008 avec notamment des émeutes liées à la hausse des prix des produits alimentaires, le Cameroun a clairement fait de la relance du secteur agriculture une de ses premières priorités. Ce choix est autant visible dans le Document de stratégie de croissance pour l'emploi (DSRP2) qu'à travers la floraison d'initiatives dans le domaine de la production rizicole qui gagnent l'ensemble des grands acteurs publics et privés.

Toutefois, force est de reconnaître que les mesures entreprises jusque là sont à la fois de peu d'ampleur (malgré une augmentation récente du budget consacré au secteur d'environ 25%) et peu coordonnées. La crise amplifie les risques de dispersion. Il demeure de ce fait nécessaire de lier les réponses d'urgence (appuis et programmes d'aide) aux chantiers de moyen et long terme cet appui doit se faire de façon coordonnée au niveau national et régional.

Le DSCE 2009 souligne avec force que l'une des faiblesses de la période passée tient à la dispersion des interventions et qu'il convient désormais « *de trancher avec le saupoudrage généralisé de l'investissement public* ». C'est ainsi que plusieurs facteurs de blocage identifiés depuis longtemps demeurent. Il s'agit entre autres :

- des difficultés d'accès aux intrants (engrais, semences améliorées, produits vétérinaires), aux techniques modernes et aux innovations de la recherche ;
- des problèmes d'accès au crédit ;
- de l'insuffisance des infrastructures d'appui (magasins de stockage, abattoirs, chaînes de froid ..) ;
- des problèmes de marché, amplifiés par la dispersion de la production, la médiocrité persistante du réseau routier et des autres infrastructures de transport et de communication.

Ces difficultés tiennent pour une bonne part à des problèmes d'environnement de la production, qui réduisent globalement la compétitivité et les performances du secteur, tout en freinant l'investissement privé.

Une relance durable du secteur impose donc la mise en place de politiques publiques cohérentes, avec une synergie renforcée de l'ensemble des actions menées dans le secteur, quel que soit le type d'acteur (public/privé) et la source de financement (interne/externe). Nombre de chantiers sont ouverts dans ce sens tant au niveau des administrations à compétence transversale (MINFI et MINEPAT notamment) qu'au niveau des administrations sectorielles.

Le renforcement de la coordination entre interventions est ainsi à la fois un enjeu majeur, clairement perçu, mais aussi difficile à mettre en œuvre. L'approche proposée par le PSAE et qui repose sur un alignement progressif des diverses sources de financement se veut une réponse durable à la dispersion des interventions et des centres de décision.

Par ailleurs, la perspective à court et moyen terme de l'exigence de formulation de budgets programmes (BP) renforcé de nouvelle génération (intégrant les ressources internes et externes) offre au Ministère en charge de l'agriculture la possibilité d'un outil de pilotage (pérenne et intégré) très puissant, qui pourra servir la SNDR et le secteur agricole et rural²⁷ au sens large.

²⁷ Le MINADER fait partie des Ministères où seront développés en priorité les BP, dont la généralisation ne doit se faire qu'à partir de 2013.

L'un des objectifs des budgets programmes est de permettre une gestion de la dépense publique axée sur les résultats, ce qui implique comme avec la SNDR, de se fixer des objectifs avec des indicateurs spécifiques ou globaux de performance.

Il est à espérer que le fait pour les objectifs assignés au secteur riz national de refléter les grands cadres d'orientation des politiques publiques permettra au Cameroun de pouvoir bénéficier d'un soutien important à la hauteur des enjeux.

Hormis l'adoption et la mise en application des dispositions du PSAE et du NRFE par les administrations publiques, les actions à entreprendre pour une mise en œuvre harmonieuse de la SNDR comprennent, toujours sous le leadership de l'Etat :

- au niveau régional, le renforcement du dialogue et de la coopération régionale dans le cadre du PDDAA/NEPAD²⁸ ;
- au niveau national, une approche plus inclusive de la politique de la filière et du dialogue, qui suppose la mise à disposition de ressources financières et humaines par les partenaires associés dans le Comité de pilotage mis en place pour le suivi de la mise en œuvre de la SNDR ;
- la mise en place par le ministère en charge de l'agriculture et les établissements bancaires de mécanismes innovants et de solutions durables aux défaillances du marché telles que des subventions accordées de manière ciblée, sous forme de bons d'achat avec lesquels les paysans paient le revendeur à prix subventionné. Ce dernier remet ensuite les coupons à la banque dépositaire de l'argent de la subvention qui en échange lui remet l'argent équivalent ;
- la nécessité pour l'Etat et les PTF, par souci d'équité vis-à-vis de l'ensemble des producteurs ruraux, d'étendre à l'ensemble du territoire national, les projets tels que ACEFA, PACA et PADMIR qui apportent divers appuis au développement des filières agricoles ;
- La nécessité pour les ministères en charge de la recherche et de l'agriculture, de favoriser le développement d'une profession de semenciers en milieu rural ;
- La nécessité pour les ministères en charge de la recherche et de l'agriculture d'étudier la faisabilité de projets de transfert de technologies et d'échanges d'expériences en matière de riziculture sous l'égide de la FAO et d'Africarice avec des pays d'Asie du Sud –Est et d'autres pays émergents ;
- La poursuite par l'Etat des réformes visant une meilleure gouvernance en matière de programmation des dépenses publiques ;
- Le renforcement du respect par les différents partenaires intervenant dans la filière, des principes arrêtés dans le document de SDSR à savoir : (i) la responsabilisation des acteurs ; (ii) la promotion du secteur privé à travers la contractualisation des activités, (iii) le renforcement des capacités (technique, organisationnelle, managériale...) des bénéficiaires.

²⁸ La Coordination nationale proposée par la CEEAC fonctionnerait sous l'autorité du Ministre, chargé des Missions à la Présidence de la République, en charge du NEPAD, tandis que les Groupes multisectoriels relèvent des Ministres ayant dans leurs attributions les transports, les TIC, l'Eau et l'Energie. La Coordination nationale serait dirigée par un Bureau composé de cinq (5) personnes dont le Président représentant du secteur public ; le Vice -Président représentant du secteur privé ; le Secrétaire -Rapporteur représentant de la Société civile ; le Secrétaire -Rapporteur Adjoint : représentant du secteur public, et le Conseiller en communication représentant de la Société civile ou du secteur privé.

BIBLIOGRAPHIE

- AFD** CAMEROUN, Le risque d'une stratégie de développement inadaptée aux besoins de l'économie nationale ? février 2003
- BAD** Cameroun évaluation de l'assistance du groupe de la banque au secteur agriculture et développement rural, 1996-2004 ; 2008
- BAD** Cameroun, document de stratégie pays 2010-2014 ; 2009
- Banque mondiale** Nouvelles approches en matière de subventions aux intrants agricoles ; fiche de synthèse du Rapport sur le développement dans le monde 2008.
- Communauté Européenne** Document de Stratégie Pays et Programme Indicatif National pour la période 2008 – 2013 (10ème FED) ; 2007
- CRPA** Projet d'appui à la structuration des producteurs de riz pluvial dans les régions du Nord Cameroun ; 2009
- MINADER** Stratégie de développement du secteur rural (SDSR), janvier 2006
- MINADER** Plan d'urgence d'accroissement de la production agricole, 2008
- MINADER** Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2009-2013. 2009
- MINADER** Rapport annuel 2009 du Programme d'amélioration du revenu familial rural dans les régions septentrionales (PARFAR). Janvier 2010
- MINADER** Projet d'appui à la multiplication et à la diffusion de semences améliorées et saines de riz : Besoins budgétaires 2010 et résultats du 1^{er} semestre 2009
- MINADER – MINEPIA,** Etude de Définition d'un Programme Sectoriel Agriculture Elevage (PSAE) VOLUME 1 Rapport principal ; novembre 2009
- MINADER – MINEPIA,** Etude sur les modalités de mise en place d'un mécanisme de financement efficace du PSAE, 2009
- MINEPAT** Document de stratégie de réduction de la pauvreté, avril 2003
- MINEPAT** Document de stratégie de croissance pour l'emploi, 2009
- MINEPAT** Cameroun, vision de développement 2035, 2009
- MINEPAT** Cadre de Dépenses à Moyen Terme Central 2010 -2014
- MINFI** Budget national 2010
- OCDE** Contraintes au développement du secteur agricole et à la réduction de la pauvreté rurale au Cameroun. 2007
- OCDE** Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la déclaration de Paris : rendre l'aide plus efficace d'ici 2010 ; chapitre 9 : Cameroun. 2008
- www.ceeac-eccas.org** Guide de mise en place et de fonctionnement des coordinations nationales du NEPAD

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

	Nom et Prénom	Qualité
	ABDOU Namba	Directeur du développement de l'Agriculture, Point Focal PDDAVNEPAD au MINADER
	BASSIA Amos	Point Focal de la mise en œuvre du plan d'urgence de relance de la production agricole à la Direction des Etudes, des Programmes et de la Coopération
	BOUBA Murnini	Coordonnateur du projet ACEFA, MINADER - MINEPIA
	Lobè Constant	Chef de Service des Affaires Financières, MINADER
	Mahamat Abakar	Chargé d'Etudes à la Cellule des Projets et Programmes, MINADER
	MEDOU Jean Claude	Coordonnateur du Secrétariat Technique du Comité de pilotage de la SDSR
	NGASSA	Responsable du suivi externe de la société rizicole UNVDA et du projet Mont Mbappit
	OUMELOMA Janvier	Directeur Général de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, MINEPAT
	Souleymanou	Chef de Cellule du développement rural, MINEPAT
	Nkou Jean Pascal	Chef de Cellule de, MINEPAT/DG
	TOUSSI	Coordonnateur du projet PACA

ANNEXE 2 : LES PROJETS EN COURS PAR SOUS SECTEURS ET CATEGORIE²⁹

Projets en cours			
Sous secteur	Politique/ institutionnelle	Infrastructure	Capacité ressources humaines
Semences		Projet semences d'urgence /CARD	Projet semences d'urgence /CARD
		Projet Amélioration de la compétitivité du riz en Afrique Centrale/ ADRAO	Projet Amélioration de la compétitivité du riz en Afrique Centrale/ ADRAO
Engrais	Projet de réforme du sous secteur engrais (PRSSE)	Projet d'Amélioration de la compétitivité Agricole (PACA) /Banque Mondiale	Projet d'Amélioration de la compétitivité Agricole (PACA) /Banque Mondiale
Irrigation/gestion de l'eau		Projet d'Appui au Développement Des Filières Agricoles (PADFA) /FIDA (IFAD)	Projet d'Appui au Développement Des Filières Agricoles (PADFA) /FIDA (IFAD)
		Projet d'Amélioration de la compétitivité Agricole (PACA) /Banque Mondiale	Projet d'Amélioration de la compétitivité Agricole (PACA) /Banque Mondiale
		Projet de développement rural de la région du Mont Mbappit (Banque Islamique de Développement)	Projet de développement rural de la région du Mont Mbappit (Banque Islamique de Développement)
		Projet de production, transformation et commercialisation du riz (Private Chinese operator)	Projet de production, transformation et commercialisation du riz (Private Chinese operator)
Innovation/technologie		Projet d'Appui au Développement Des Filières Agricoles (PADFA) /FIDA (IFAD)	Projet d'Appui au Développement Des Filières Agricoles (PADFA) / : FIDA (IFAD)
		Projet d'Amélioration de la compétitivité Agricole (PACA) /Banque Mondiale	Projet d'Amélioration de la compétitivité Agricole (PACA) /Banque Mondiale
		Projet de production, transformation et commercialisation du riz (Private Chinese operator)	Projet de production, transformation et commercialisation du riz (Private Chinese operator)
		Projet Amélioration de la compétitivité du riz en Afrique Centrale/ ADRAO	Projet Amélioration de la compétitivité du riz en Afrique Centrale/ ADRAO
Mécanisation	transformation	Projet d'Amélioration de la compétitivité Agricole (PACA) /Banque Mondiale	
		Supply of Machinery and	

²⁹Voir matrice 4 de l'annexe 3 pour les montants, régions de couverture et périodes d'exécution.

		Equipment for “Rice farm plantation Project” (cooperation with India)	
Valeur ajoutée		Projet d’Amélioration de la compétitivité Agricole (PACA) /Banque Mondiale	Projet d’Amélioration de la compétitivité Agricole (PACA) /Banque Mondiale
Accès au marché		Projet d’Amélioration de la compétitivité Agricole (PACA) /Banque Mondiale	Projet d’Amélioration de la compétitivité Agricole (PACA) /Banque Mondiale
		Projet de production, transformation et commercialisation du riz (Private Chinese operator)	Projet de production, transformation et commercialisation du riz (Private Chinese operator)
Accès au crédit		Projet d’Amélioration de la compétitivité Agricole (PACA) /Banque Mondiale	Projet d’Amélioration de la compétitivité Agricole (PACA) /Banque Mondiale
		Projet d’Appui au Développement Des Filières Agricoles (PADFA) /FIDA (IFAD)	Projet d’Appui au Développement Des Filières Agricoles (PADFA) /FIDA (IFAD)
Politique générale			

Annexe 3 : Matrices

MATRICE 1 : LES STRATEGIES ET POLITIQUES NATIONALES EN COURS ET PLANIFIEES AVEC DES INTRANTS POUR LA SNDR

Ministères sectoriels	Stratégies / Politiques	Statut (en cours et planifiés)	Période	Corrélation avec les sous secteurs de la SNDR	Remarques
Agriculture et Développement Rural	Stratégie de développement du secteur rural, volet « Agriculture et Développement Rural »	En cours de mise en œuvre	2006-2010	objectifs communs : (i) assurer la sécurité alimentaire, (ii) contribuer à la croissance économique (iii) améliorer le revenu et les conditions de vie des agriculteurs, (iv) assurer une utilisation durable du capital naturel, base de la production agricole.	A réviser en 2010 en vue d'une mise en cohérence avec les DSCE
	Plan d'urgence de relance de la Production agricole	En cours de mise en œuvre	2008 – 2010		Moyens sans rapport avec l'ambition
	Programme sectoriel agriculture – élevage (PSAE)	En cours de formulation	2010 – 2020		Commun aux deux ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage. Document de formulation en cours d'approbation
Eau et Energie	Plan à long terme de Développement du Secteur de l'Electricité (PDSE 2030)	En cours de mise en œuvre	2010 – 2020	Objectif : investir massivement dans les infrastructures au cours de la période de mise en œuvre du DSCE.	Retard pris dans la mise en œuvre de nouveaux projets de centrales identifiés dans le (PDSE 2030) lors de la mise en œuvre du DSRP1
	Stratégie nationale de gestion durable des eaux et des sols dans l'espace agro-sylvo-pastoral au Cameroun		Horizon du DSISR	Apporter des solutions aux problèmes prioritaires dont la bonne gestion de la fertilité des sols et la gestion et la maîtrise de l'eau	L'ambition est de mettre au point avec les autres partenaires, les modalités de gestion concertée de l'espace rural. Difficile mise en œuvre du fait probablement d'une élaboration non participative
Mines, Industries et Développement Technologique	Orientations sectorielles du DSCE		2010 – 2020	Dans une approche par filière privilégiant le développement de la chaîne des valeurs, le Gouvernement entend mettre en place des plans de développement des industries de transformation des produits du terroir	Stratégie en cours d'élaboration
Commerce	Orientations sectorielles du DSCE		Horizon du DSCE	Objectifs : - investir dans le contrôle des normes et de qualité, - améliorer la protection du consommateur, - réprimer la fraude sur la qualité des produits, et réduction de la contrebande - offrir des procédures simplifiées, aux entreprises en matière de facilitation - établir les statistiques du commerce extérieur	Stratégie sectorielle en cours d'élaboration

				- sécuriser les échanges aux frontières.	
Finance	Nouveau régime financier de l'Etat (NRFE)	En cours de mise en œuvre objet de la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007	Mis en œuvre depuis l'exercice 2008 En pleine application à partir de 2012.	garantir une concrétisation efficiente des engagements de l'Etat et un meilleur suivi-évaluation des mesures et objectifs prévus dans les stratégies.	L'une des difficultés dans le respect des engagements du DSRP1 a été la prise en compte insuffisante des engagements dans le budget de l'Etat. Les préoccupations d'efficacité et de performance de la NRFE sont renforcées par la clarification du rôle de chaque acteur de la chaîne d'exécution du budget de l'Etat et le renforcement du rôle du parlement à toutes les phases de sa gestion (préparation, exécution et contrôle de l'exécution)
Economie, Plan et Aménagement du Territoire	DSCE (DSRP2)	En cours de mise en œuvre	2010 – 2020	Défis pour le secteur rural : (i) rendre accessibles et disponibles les facteurs de production ; (ii) promouvoir l'accès aux innovations technologiques (iii) développer la compétitivité des filières de production.	Le Gouvernement entend redynamiser la filière riz afin de réduire la dépendance vis-à-vis des importations, renforcer la sécurité alimentaire et lutter contre la vie chère.
Travaux Publics	Programme sectoriel des transports (PST)	En cours de mise en œuvre	Horizon DSCE	Défi principal : assurer l'entretien du réseau principal et des routes rurales en relation avec l'accès de la production du secteur rural aux marchés	10% des 50 000 km environ que constitue le réseau routier national sont bitumés, et 24% du réseau était en bon état en 2005.
Transport	Plan Directeur routier et stratégie sectorielle des transports	En cours de mise en œuvre	Horizon DSCE	Interventions d'aménagement visant à : (i) désendlager les bassins de production ; (ii) réhabiliter les routes rurales péri urbaines	Orientation = accent sur la réhabilitation et l'entretien du réseau existant, puis sur son extension et son aménagement
Recherche Scientifique et Innovation	Programmation scientifique de l'Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD)	En cours de mise en œuvre	2007 - 2011	Missions : (i) - génération de connaissances et de technologies et leur expérimentation (à travers des essais multilocaux d'adaptation et la sélection variétale participative en vue d'une diffusion, criblages des variétés de riz NERICA pour identifier les plus productives et les plus adaptées aux différentes zones agro-écologiques). (ii) - en liaison avec la vulgarisation, formation des acteurs de la filière ; (iii) élaboration de supports pédagogiques (iv) - production de semences de pré bases et de base	

MATRICE 2 : LES CADRES DE FINANCEMENT- EN COURS ET PLANIFIES AVEC DES INTRANTS POUR LA SNDR

Nom du cadre de financement ³⁰	Principaux acteurs ³¹	Statut	Période (horizon temporel)	Activités financées	Type (crédit ou don)	Budget total	Corrélation avec les sous secteurs SNDR et budget	Remarques
<i>Cadres nationaux de financement</i>								
CDMT central pluriannuel (et loi des finances annuelles)	Ministère de l'économie	En vigueur	2010- 2014	DSCE	financement public	Budget national 2010 de 2570 milliards FCFA (environ 5,1 milliards de dollars)	1820 millions en soutien à la filière riz en 2010 (1 ^{ère} place parmi les cultures vivrières.) Prioritairement affectés à la réhabilitation des périmètres irrigués (1550 millions)	385,4 milliards FCFA de prévision d'allocation à l'agriculture sur la période 2010/2014
	Ministère des finances Ministères sectoriels							
CDMT ministériel (et budget ministériel annuel)	Ministère de l'agriculture et du développement rural	En vigueur	2009-2013	DSDSR volet agriculture et développement rural	Financement public	Budget 2010 du MINADER de 60, 342 milliards dont 23 milliards d'investissement et 37, 342 milliards d'investissements	1 820 millions au soutien de la filière riz dont : 950 à la réhabilitation des périmètres SEMRY 600 à la réhabilitation des périmètres UNVDA 200 en soutien à la culture de riz pluvial 50 à la production de semences 20 au suivi de la SNDR	Montant auquel il faut ajouter environ 450 millions issus du plan d'urgence pour l'emblavement de 2200 ha additionnels.
	Ministère de l'économie Ministère des finances							
<i>Cadres internationaux de financement</i>								
COSOP	FIDA	En vigueur	2007 - 2012	- Micro finance - Développement de filières - Développement rural	prêt	la performance du cadre sectoriel du Cameroun le qualifie pour une base annuelle de prêts estimée entre 11 et 18 millions.		PADMIR en phase de lancement PADFA en phase de négociation
CAS	BM	En vigueur		-Réhabilitation des	Prêt	portefeuille de 21 projets en cours d'exécution au	Parmi les bénéficiaires cibles : 20.000	Parmi les filières cibles :

³⁰ 1) Nom des cadres nationaux de financement (budget national / CDS-MT ³⁰et autres sources)

2) Nom des cadres internationaux de financement (MCA³⁰, stratégies d'intervention pays des bailleurs de fonds et autres sources.)

31 (Les lister, voir leur connaissance de l'existence de la SNDR et de son contenu et identifier les champions /les leaders)

				infrastructures rurales clés (23,4 millions de dollars EU de fonds IDA) - Partenariats économiques (23,1 millions de dollars EU de fonds IDA).- compétitivité des filières -Appui institutionnel et renforcement des capacités (5,3 millions de dollars EU de fonds IDA)		Cameroun pour un engagement total de 595,4 millions de dollars tous secteurs confondus. <i>60 millions de dollars EU pour le projet d'amélioration de la compétitivité agricole de 6 filières dont l'amélioration de la productivité des rizières réhabilitées (de 5,2 à 6,1 tonnes/ha)</i>	producteurs de riz dans des périmètres d'irrigation réhabilités et 20.000 promoteurs directs de partenariats économiques/sous-projets.	le riz; le maïs, le plantain; l'huile de palme; l'élevage de porcs; et l'élevage de la volaille.
Document de stratégie pays (DSP)	BAD	En vigueur	2010 - 2014	Développement rural	prêt	Le portefeuille actif de la Banque au Cameroun, totalise 12 projets du secteur public, 3 projets du secteur privé et 3 projets multinationaux pour un montant total d'engagements nets d'environ 463 millions d'UC dont 18% dans l'agriculture (45,5 millions d'UC)	Dans le domaine du développement des infrastructures, l'intervention de la Banque contribuera à renforcer les infrastructures de base, nécessaires à l'essor du secteur privé et à l'amélioration du cadre de vie	La structure de la production du Cameroun confirme que ce pays a un fort potentiel de croissance dans le secteur agricole dont l'exploitation est défavorisée par l'insuffisance des infrastructures de base.
Contrat de Désendettement / Développement	France	En vigueur	2006-2011		Remise de dette	537 millions d'euros dont 53 pour l'agriculture et l'élevage	Le programme ACEFA sur fonds C2D (i) apporte aux exploitations familiales un appui conseil pour la maîtrise de leurs productions ; (ii) appuie	

(C2D)							financièrement les projets d'investissements des exploitations familiales sur des spéculations stratégiques comme le riz	
Programme indicatif national (PIN)	UE	En vigueur	2008 - 2013	- Gouvernance (20 à 25% de l'enveloppe) - Commerce et Intégration régionale (60 à 65%) de l'enveloppe - Développement rural et autres (15% max.)	don	190,8 millions d'euros pour l'enveloppe A destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration ou non de l'assistance communautaire.	- renforcement des capacités de gestion des finances publiques. - amélioration du réseau routier et des capacités de production agricoles, avec accent sur l'amélioration de la compétitivité, la facilitation des échanges commerciaux.	
TICAD	JICA	En vigueur			don			Requête en étude
PDDAA		En préparation						

MATRICE 3 : LES CADRES DE DIALOGUES SUR LES POLITIQUES- EN COURS ET PLANIFIES AVEC DES INTRANTS POUR LA SNDR

Nom des cadres de dialogues sur les politiques ³²	Statut (en cours et planifiés)	Période	Principaux acteurs ³³	Agenda (plan de travail) et questions discutées	Corrélation avec les sous- secteurs de la SNDR	Remarques
Comité Interministériel de Suivi du DSCE	fonctionnel	2010-2020	Administrations + (Secteur privé+ Société civile)	superviser globalement la mise en œuvre du DSCE	veille à aligner l'ensemble des plans d'actions sectoriels du Gouvernement sur les priorités définies	Est complété par des commissions régionales de suivi participatif du DSCE
Comité de pilotage de la SDSR	fonctionnel	2005-2010	Administrations + (Secteur privé+ Société civile)	Suivre la mise en œuvre du DSDSR	veiller à aligner les programmes, projets et actions sur les priorités définies	Pas de démembrement au niveau régional
Comité de pilotage et de suivi de la mise en œuvre de la SNDR	fonctionnel	2009-2018	Administrations sectorielles + Secteur privé + PTF intervenant dans la filière riz	Suivre globalement la mise en œuvre de la SNDR	veiller à aligner les programmes, projets et actions sur les priorités définies	
Comité de pilotage du projet PACA	Fonctionnel	2010- 2017	Représentants des: i) les ministères chargés de: l'agriculture, de l'élevage, des finances, du commerce, des travaux publics, de la recherche scientifique; des questions féminines; ii) des organisations faitières de producteurs; iii) des projets sectoriels; et iv) du secteur privé.	Supervision générale des performances et de l'orientation politique du projet		
Comités de pilotage et de suivi de la mise en œuvre des divers projets riz	Administrations sectorielles + Secteur privé de la filière			Superviser la mise en œuvre des projets respectifs		Existent pour ACEFA, PARFAR, PNSA, ...
Comité Multi bailleurs du secteur rural (CMB-rural)	PTF intervenant dans le secteur et					La SNDR leur a été présentée

³² (y compris ceux impliquant les donateurs)

³³ (Les lister, voir leur connaissance de l'existence de la SNDR et de son contenu et identifier les champions et / ou les leaders)

	administrations du secteur rural (MINADER+ MINEPIA)					préalablement à sa présentation à la 2 ^{ème} AG de la CARD de Tokyo
Le Comité d'orientation et de facilitation (COF) du PSAE	planifié	Permanent dès institution	MINADER +MINEPIA+ Secteur privé+ Société civile+ PTF	présenter la planification et la programmation des activités du MINADER et du MINEPIA et en débattre avec les partenaires institutionnels majeurs.	Discussion et recherche avec tous les acteurs publics et privés les solutions appropriées à la mise en œuvre efficiente des politiques du secteur ainsi que les questions liées aux budgets programmes et aux orientations de la SDSR	Proposé dans le rapport de formulation du PSAE en cours d'approbation
Les Comités techniques régionaux du PSAE	planifiés	Permanent dès institution	Délégués Régionaux du MINADER et du MINEPIA + différents acteurs ³⁴ engagés dans le secteur au niveau de chaque région	Décliner la stratégie et les programmes nationaux au niveau de chaque région Renforcer les liens avec les acteurs de la décentralisation		
le cadre de concertation Etat/OP	planifié	permanent	OP, interprofessions, fournisseurs d'intrants, transformateurs, exportateurs, partenaires de la recherche, ONG, OSC, micro finance, fabricants de matériels			Projet de décret en étude dans les services du Premier Ministre
La Table ronde Etat/ PTF du secteur rural	planifiée	permanent	Comité de Pilotage Stratégique du PSAE et les PTF du secteur	point sur les interventions en cours, discussion des réorientations et des sujets transversaux aux des PTF		liée aux moments clé du cycle de préparation et de validation du budget.

-
- ³⁴ Des représentants régionaux de la PLANOPAC et des Chambres consulaires ; des représentants des Interprofessions, des opérateurs privés, des ONG et des OSC opérant dans le secteur au niveau de la région concernée ; Des représentants du système bancaire et de la micro-finance rurale ; des élus des collectivités locales.

MATRICE 4 : LES PROJETS/PROGRAMMES DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT- EN COURS ET PLANIFIES AVEC DES INTRANTS POUR LA SNDR

Partenaires au développement	Nom du Projet /Programme	Statut (en cours et planifiés)	Période	Catégorie (activités spécifiques menées)	Couverture territoriale	Type (crédit ou don)	Budget total du Projet /Programme	Corrélation avec les sous secteurs de la SNDR et budget	Remarques
Africarice /CFC	Amélioration de la compétitivité du riz en Afrique Centrale	En cours	2008 - 2012	- Diffusion de variétés améliorées dont des NERICA - Amélioration des capacités de production, transformation et marketing du riz	Hors zone de forêt	Don	4 672 571 USD	- Promotion des NERICA et des technologies complémentaires - Renforcement des capacités et dissémination de l'information - création des centres de qualité du riz	384 720 dollars USD pour le Cameroun
Banque mondiale	Projet d'amélioration de la Compétitivité agricole	En cours	2009-2015	-Réhabilitation des pistes rurales et des périmètres irrigués - Appui aux partenariats et sous-projets productifs - Renforcement capacités des OP et des services d'appui - Amélioration du cadre réglementaire	30 départements /38 dans 4 régions/ 10	prêt	80 millions dollars USA	- réhabilitation de périmètres irrigués - soutien à la production et appui à la Commercialisation du riz	(EN- NW) Pour ce qui est du riz
Fonds International pour le développement agricole (FIDA) °	Le Projet d'appui au développement de la microfinance rurale (PADMIR)	En cours	2010-20	Soutien aux établissements de micro finance exerçant en milieu rural	Ouest, Centre et l'Extrême Nord en phase 1 Nord Ouest et le Nord En phase 2	prêt	Coût total 22.5 millions d'USD dont 13,5 millions d'USD financé par un prêt FIDA	Amélioration de l'environnement de la microfinance rurale et renforcement de l'accès aux services financiers ruraux	
Fonds International pour le développement	Projet d'appui au développement des filières	En cours de négociation	2010-2017	(i) augmenter la production de riz et d'oignon; (ii) améliorer la	Régionale (NO- EN- OU- NW)	Prêt	28 millions dollars US	Appui à la production riz par (i) renforcement des capacités d'organisation des groupements de	

ent agricole (FIDA) °	agricoles (PADFA)			conservation, la transformation et la mise en marché des productions cibles; et (iii) renforcer les capacités techniques et organisationnelles des producteurs de riz et d'oignon.				producteurs/trices, développement des infrastructures hydroagricoles et de l'accès à l'eau dans les bas-fonds rizières, mise en place de Champs-écoles des producteurs (CEP) et d'un programme semencier	
Banque Islamique de développement (BID)	Projet de développement rural de la région du Mont Mbappit	En cours	2006	Développement rural ; Appui aux filières ; gestion durable des ressources naturelles	Populations rurales du Noun (Région de l'Ouest)	Prêt		- Infrastructures - Animation / sensibilisation, formation des bénéficiaires et appui à la vulgarisation - Acquisition d'intrants et équipements agricoles	Attendus : Aménagement de 1200 ha de bas-fonds
CARD	Projet semence d'urgence	En cours					181 000 000	Distribution de 30 tonnes de semences enregistrées et certifiées à 2500 bénéficiaires	Programme destiné aux 21 pays candidats à la CARD
BAD	Projet d'amélioration du revenu familial rural (PARFAR)	En cours	2002-2010	Développement local Appui filière financement	Régions Nord Extrême – Nord Adamaoua	Prêt	15, 942 milliards	6 000 ha de riz emblavées en semences sélectionnées en année 5.	240 km de pistes réhabilitées, 50 petits périmètres 25 points de vente, 85 magasins de stockage. 20 000 bénéficiaires sont appuyés par le crédit en 5° année